BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

67ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 3928 du Mardi 5 Novembre 2019 - 67e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

PARLEMENT

Les contraintes du programme conclu avec le FMI pèseront sur le budget

(P.3)

PAROISSE SAINT JEAN BAPTISTE DE TALANGAÏ (ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE)

Engagement des catéchistes et envoi en mission

(P.9)

POLITIQUE

César Ganao conteste la dissolution de l'UFD, le parti fondé par son père

(P.3)

PROJET D'ÉLECTRIFICATION TRANSFRONTALIÈRE GABON-GUINÉE EQUATORIALE

Un pas supplémentaire a été franchi à Brazzaville

Poignée de main des ministres signataires du protocole d'accord, sous le regard de leur homologue congolais (P.16)

Editorial

La mort en légèreté

OFFRE D'EMPLOI RESPONSABLE QHSE H/F

Dans le but de renforcer nos équipes, la Société SGE-C recrute un Responsable QHSE, vous exercerez les missions suivantes:

- Organiser les visites de sécurité de l'encadrement (DG/DAF) - Evaluer et maîtriser tous les risques professionnels: conditions de travail, de sécurité des personnes et du matériel ou protection de l'environnement.

- Faire l'analyse des risques SST et impacts ENV avant démarrage chantier
- Etablir des plans et procédures HSE
- Accompagner et réaliser les audits
- Mettre en place et suivre le PAPA et PAEA
- Coordonner la réalisation de l'évaluation des risques professionnels pour la santé et la sécurité des salariés
- Gérer les EPIs
- Etablir les besoins en formation HSE (Plan de formation HSE)
- Gérer les situations d'urgence (Tests, Accident, déversement, etc.)
- Analyser les accidents et incidents
- Décider de l'arrêt des opérations si nécessaire tout en définissant les conditions de reprises d'activités et des actions correctives à mettre en place
- Suivre le système de management QHSE - Définir un plan de surveillance des activités du chantier et réaliser les actions de surveillance - Rédiger et mettre à jour du plan de prévention santé sécurité (PPSPS) - Gérer des indicateurs sécurité environnement
- Aider à préparer les chantiers en sécurité
- Assurer le suivi des vérifications périodiques et des contrôles réglementaires
- Assurer la veille réglementaire sur les lois en vigueur dans le pays
- Etre le garant, aider à la mise en place du SMI - Sensibiliser les équipes à la démarche et au respect des procédures QHSE

De formation Bac +5, en QHSE, vous justifiez d'au moins 3 à 5 ans d'expérience dans un poste similaire. Vous êtes autonome et rigoureux, vous avez un esprit d'analyse et une bonne maîtrise des communications orales et écrites, de bonnes capacités de négociation, et un esprit collaboratif.

Pour postuler, merci d'envoyer un CV et une lettre de motivation à l'adresse mail suivante: recrutement_sgec-c@vinci-construction.com

OWOMI CONGO

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU)
Capital social: 1.000.000 F CFA
Siège social: 62bis rue de la Piscine, Diata, Makélékélé, Brazzaville
Tél: +242 05 503 00 21/06 546 46 00
République du Congo

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes des Actes en date du 28/08/2019, enregistrés à la recette des domaines et timbres de Ouenzé à Brazzaville, le 03/09/2019, sous le Folio 155/14 n°1383, il a été constitué une Société Commerciale ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: SOCIETE OWOMI CONGO;

Forme de la Société: SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE;

Siège social: Brazzaville, 62bis rue de la Piscine, Diata, Makélékélé;

Capital social: UN MILLION (1.000.000) de Francs CFA, divisé en CENT parts sociales de DIX MILLE (10.000) Francs CFA chacune, numérotées de 1 à 100, entièrement libérées;

Objet social: Le commerce numérique; la finance digitale; la monnaie électronique; le télépaiement; la dématérialisation; les prestations de service d'intermédiation de paiement; le transfert d'argent et autres portefeuilles électroniques; la sécurité des systèmes d'information; les prestations de services informatiques; la vente de matériels informatiques; l'importation et l'exportation de produits tels que les marchandises, les denrées et les objets de toutes natures et de toutes provenances; le commerce général.

Durée: fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) ans, à compter de l'immatriculation au RCCM, sauf dissolution anticipée ou prorogation;

Administration de la Société: conformément aux dispositions statutaires, Monsieur MAKOUNDOU Kinvidi Cyrille Bienvenu, de nationalité congolaise, demeurant à Brazzaville au numéro 62 bis rue de la Piscine, Diata, Makélékélé, a été nommé gérant pour une durée de cinq (05) ans;

Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 29/10/2019;

La Société est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CG-BZV-01-2019-B12-00152, en date à Brazzaville du 29/10/2019.

Pour avis,
MAKOUNDOU Kinvidi Cyrille Bienvenu, Gérant

ETUDE DE MAITRE Hortense MVINZOU LEMBA
NOTAIRE
05 551-36-01/06 650-53-28
Brazzaville - République du Congo

INSERTION LEGALE
«CEMAVET CONGO S.A.R.L.»

Société à Responsabilité Limitée
Au capital d'Un million (1.OOO.000) de Francs CFA
Siège social: Sis n°134, Avenue de la Tsiémé
Face école Leyet Gaboka, Ouenzé, Brazzaville
République du Congo

Aux termes d'un acte reçu par Maître Hortense MVINZOU LEMBA, Notaire, titulaire d'un Office en la résidence de Brazzaville, le quinze mai deux mil dix-neuf, enregistré à Brazzaville aux Domaines et Timbres de la Plaine, en date du seize mai deux mil dix-neuf, sous le Folio 089/18 n°1446, il a été constitué, conformément à l'Acte Uniforme portant Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA), une Société à Responsabilité Limitée dénommée «CEMAVET CONGO SARL».

La société a pour objet, en République du Congo et à l'étranger:
* L'importation et la distribution de médicaments vétérinaires et intrants-zootechniques;
* Les soins et Conseils en élevage;
* L'aviculture sous toutes ses formes;
* Le conditionnement, le traitement, la conservation, la transformation et le stockage de tous produits d'origine animale à l'état frais, vivant, congelés, salés, séchés.

Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou à tous objets similaires connexes ou annexes, susceptibles à en faciliter la réalisation, l'extension et le développement.

Capital social: Un million (1.000.000) de Francs CFA;

Durée de la société: 99 ans;

Siège social: Sis n°134, Avenue de la Tsiémé, face école Leyet Gaboka, Ouenzé;

Gérance: La Société a pour Gérants: Monsieur LEMBANGO Lin-Christian et Monsieur DJOUBOU Samuel;

RCC: CG-BZV-01-2019-B12-00072.

Maître Hortense MVINZOU LEMBA

Maître Ludovic MOUNGUENGUE
Notaire titulaire d'un Office en la résidence de Brazzaville,
Sis 35, avenue de Auxence ICKONGA, 1er étage immeuble IWANDZA (Face à l'Ambassade d'Italie),
Centre-ville, Brazzaville.
Boîte Postale: 1674, Téléphone: (242) 05 536.17.98/06 665.34.83
E-mail: officenotarial.mounguengue@gmail.com, REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS
HUIT A HUIT

Société à Responsabilité Limitée / Au Capital de 5.000.000 de Francs CFA / Siège social: l'avenue Félix Eboué, immeuble SOPRIM, Brazzaville / RCCM: CG/BZV/16 B 6402 (République du Congo)

Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «HUIT A HUIT» S.A.R.L. reçu par le notaire soussigné, en date du douze mars deux mil dix-neuf, enregistré le 22 mars 2019 à la recette d'Impôts de Poto-Poto, Brazzaville, sous folio 56/5; numéro 0707, il a été décidé de:
- La révocation et le remplacement du Gérant: Madame BUMBA Olivia a été nommée en qualité de Gérante, pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Ankesh Ashok BHARWANI, Gérant révoqué; - L'extension d'activité: ouverture d'un Magasin supplémentaire de la «SOCIETE HUIT A HUIT» S.A.R.L. à Brazzaville, sur l'Avenue William Guynet, Centre-ville, à côté de la Fédération des MUCODEC.
Par la suite, suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «HUIT A HUIT» S.A.R.L. reçu par le même notaire, en date du dix-huit octobre deux mil dix-neuf, enregistré le 22 octobre 2019 à la recette d'Impôts de Poto-Poto, Brazzaville, sous folio 195/2; numéro 1521, les associés ont décidé de:
- La modification de l'objet social: extension de l'objet social aux activités de restauration (l'exploitation de restaurants) et du commerce de produits alimentaires en Chambre froide.
- La Mise à jour des statuts.
Mentions modificatives ont été portées au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville les 09 avril et 23 octobre 2019.

Pour Avis,
Maître Ludovic MOUNGUENGUE,
Notaire.

IN MEMORIAM

3 Novembre 2007 – 3 Novembre 2019

Voici aujourd'hui douze (12) ans qu'il a cru bon au Seigneur de rappeler à lui, notre très cher frère, mari et père NINO NICOLAS Aimé, pour les intimes «Grand NINO» , officier des FAC à la retraite.
La veuve NINO née NGAMPHA Delphine, le lieutenant-colonel Christian OSSY- NINO de la Gendarmerie Nationale en service à la Direction Générale de l'Administration et des Finances du Ministère de la Défense Nationale, ainsi que tous les enfants NINO, Juvet Sosnel, Judicaël, De Vaugelas, Chabrier, Elnith, tous les petits-fils et petites-filles NINO regretterons toujours tes joies et ton amour que tu nous as procurés et qui restent des souvenirs pour chacun de ceux qui t'ont connu et particulièrement pour nous.
Nous maintiendrons cette flamme jusqu'au jour où le Seigneur nous réunira dans sa maison.
A cet effet, des messes d'actions de grâces en sa mémoire ont été dites le vendredi 1er et samedi 2 novembre 2019 dans les paroisses Notre Dame de victoire (Sainte Marie de Ouenzé) et Saint Louis Grignon de Montfort de Mikalou aux messes de 06h15 mn. Ainsi que le dimanche 03 novembre 2019, aux messes de 6h15 mn, 08h30 mn et 10h00 mn successivement dans les deux paroisses.

Merci Seigneur, merci Papa, merci pour le modèle et la vie.

PARLEMENT

Les contraintes du programme conclu avec le FMI pèseront sur le budget

Le ministre des Finances, Calixte Nganongo, a présenté devant les deux chambres du Parlement, les 30 et 31 octobre derniers, le projet du budget de l'Etat exercice 2020. Elaboré sur la base du cadre budgétaire à moyen terme 2020-2022, qui a servi de support au débat d'orientation budgétaire, cet avant-projet s'inscrit dans la trajectoire de la politique d'ajustement structurel en vue de la restauration progressive des équilibres financiers et macro-économiques. Les travaux ont été présidés à l'Assemblée nationale par Léon Alfred Opimbat, son deuxième vice-président, et au Sénat par Pierre Ngolo, son président.

Le contexte national dans lequel se prépare ce budget est marqué, selon le ministre, par l'invite faite par le président de la République aux Congolais, lors de son discours du 14 août dernier, à privilégier le travail pour permettre *«la valorisation des ressources du pays et apporter des réponses adéquates aux défis de développement»*.

Il avait rappelé que la diversification de l'économie reste le principal objectif à atteindre, avec un rôle plus important du secteur privé. D'où l'organisation à Brazzaville du Forum *«Investir en Afrique»*.

Au plan économique, Calixte Nganongo a rappelé l'accord de facilité de crédit élargi signé avec le FMI le 11 juillet 2019: *«Il comporte une série de mesures et recommandations à mettre en œuvre. Ces mesures se traduisent par des exigences à prendre en compte dans la structuration des équilibres budgétaires»*.

Léon Alfred Opimbat

Des contraintes du programme avec le FMI en lien avec le budget de l'Etat

La première règle à observer, a dit le ministre, est la conformité du budget aux termes du programme telle que reflétée dans le mémorandum des politiques économiques et financières qui sous-entend l'accord; l'alignement sur les objectifs du programme, de toute politique budgétaire à entreprendre dans la période; de même que toute modification du cadrage se fasse nécessairement d'accord parties pendant le programme; ainsi que tout emprunt extérieur à contracter dans la période du programme devrait l'être à des conditions concessionnelles.

Pendant la période du programme, le Gouvernement devrait remplir les mesures et les indicateurs de performance arrêtés avec ses partenaires financiers. *«Il est sous-entendu que les tirages sur l'appui budgétaire ainsi que les autres financements prévus dépendront de la bonne performance dans l'exécution des objectifs, des repères structurels et autres conditionnalités du programme»*, a expliqué Calixte Nganongo.

Il a estimé que le Congo devrait, à moyen terme, aboutir à une situation économique, financière et sociale améliorée et assainie. *«Cela ne sera possible qu'à la suite de gros efforts qu'il aura accomplis dans la discipline, la rigueur et la solidarité d'action.*

Quant à l'orientation de la politique budgétaire, elle se caractérisera par la poursuite d'une politique prudente, axée sur la baisse du déficit primaire hors pétrole à travers: l'amélioration des recettes non pétrolières; la rationalisation des dépenses budgétaires et le rétablissement de la viabilité de la dette publique par la rendre soutenable».

Des principaux agrégats budgétaires

L'analyse de la situation macroéconomique a permis de projeter un taux de croissance du PIB réel de 2,8% en 2020 contre 4.0% en 2019. *«Cette baisse s'explique par un tassement du PIB du secteur pétrolier qui passe de 11,6% en 2019 à 3,5% en 2020, pendant que celui du secteur non-pétrolier connaîtrait une croissance positive pour la deuxième année consécutive, mais à un niveau faible en 2019 avec 0,8% et 2,5% en 2020. Le solde primaire hors-pétrole, principal indicateur du programme, passerait de -24,8% en 2019 à -21,6% du PIB non-pétrolier en 2020»*, a déclaré le ministre.

Ainsi, la politique budgétaire exprimée par l'avant-projet pour l'année 2020 comprend un budget, établi en recettes à 2175 milliards 384 millions de F.Cfa et en dépenses à 1679 milliards 423 millions de F.Cfa, dégageant un solde positif de 495 milliards 961 millions de F.Cfa. *«Ce budget reste compatible avec les hypothèses du programme, portant un accent particulier sur les dépenses sociales. Il prévoit également des ressources et des charges de trésorerie fixées respectivement à 114 milliards de F.CFA et à 1045 milliards de F.CFA , dégageant ainsi un besoin de financement de 931 milliards de F.CFA »*.

Les recettes du budget général sont arrêtées à 2092 milliards 962 millions de F.CFA ; les recettes fiscales prévues à 846 milliards 634 millions de F.CFA, dont 714 milliards 834 millions de F.CFA pour les impôts et taxes intérieurs y compris la parafiscalité, 131 milliards 800 millions de F.CFA pour les taxes et droits de douane et 20 milliards de F.CFA pour les dons ordinaires attendus. Les autres recettes sont projetées à 1218 milliards 328 millions de F.CFA, dont particulièrement les recettes pétrolières évaluées à 1197 milliards de F.CFA.

Les hypothèses qui sous-tendent ce niveau de recettes pétrolières sont basées sur un prix du baril de pétrole à 55,2 dollars US, un taux de change à 585 F.CFA pour un dollar et une production annuelle de 140 millions de barils.

Les dépenses du budget sont quant à elles estimées à 1597 milliards F.CFA. Les dépenses courantes sont prévues à 1251 milliards F.CFA; les dépenses d'investissement (346 milliards de F.CFA. Elles se déclinent comme suit:

Charges financières de la dette (105 milliards de F.CFA); salaires et traitements de l'administration centrale (391 milliards de F.CFA); biens et services (192 milliards de F.CFA); transferts (515 milliards de F.CFA); autres dépenses (48 milliards de F.CFA).

Les recettes des budgets annexes sont estimées à 10 milliards 016 millions de F.CFA recettes fiscales (3 milliards 0656 millions de F.CFA); autres recettes (6 milliards 950 millions de F.CFA).

S'agissant des recettes des comptes spéciaux du trésor, elles sont estimées à 72 milliards 407 millions de F.CFA. Elles se décomposent comme suit: recettes fiscales: (14 milliards 300 millions de F.CFA); cotisations sociales (54 milliards 897 millions de F.CFA); part employeurs (37 milliards 295 millions de F.CFA) part salariés (17 milliards 295 millions de F.CFA);

Pierre Ngolo

autres recettes (3 milliards 210 millions de F.CFA).

Les recettes budgétaires étant supérieures aux dépenses budgétaires, il en résulte un solde positif de 495 milliards 962 millions de F.CFA. *«Ce solde contribuera à la réduction du gap de financement de 931 milliards de F.CFA. Il subsiste ainsi un gap résiduel de 435 milliards 038 millions de F.CFA. qui sera financé par les tirages estimées à 154 milliards de F.CFA. dans le cadre des appuis budgétaires du FMI et des autres partenaires financiers; la restructuration de la dette extérieure en cours de négociation et des emprunts éventuels pour la partie du gap non couverte»*, a précisé Calixte Nganongo.

Pour atteindre les objectifs de la politique budgétaire, le Gouvernement a décidé de réduire les subventions dans le domaine pétrolier. Elles concernent aussi bien la CORAF que la Centrale électrique du Congo (CEC), en comptant sur les efforts de réduction des charges d'exploitation prévues dans le contrat de performance signé avec l'Etat; la réduction des dépenses fiscales par le retrait des exonérations à certaines sociétés; le renforcement de la transparence budgétaire par l'application, d'une part, de la règle du produit brut, qui prône la comptabilisation de toutes les recettes et dépenses, y compris celles prélevées en amont par les sociétés pétrolières dans le cadre des accords particuliers et, d'autre part, la limitation des paiements par des procédures exceptionnelles.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

La mort en légèreté

Aussi paradoxal que cela semble, on n'est pas plus disposés à considérer la vie que devant la mort. Des autres. Nous venons de passer deux journées où nous avons eu une pensée pour nos morts, avons fleuri leurs tombes, nettoyé les cimetières et rappelé une évocation, même fugace, de ce que leur vie fut. Il est louable de voir tout un pays, dans la diversité de ses traditions religieuses, cosmogoniques et culturelles, faire chorus, uni dans un même élan de vénération.

Louable que même dans la confusion où nous nous situons, prenant la Toussaint, la fête de tous les saints, et la fête des fidèles défunts l'une pour l'autre, nous comprenions que cette période de l'année est pour témoigner du respect à ceux qui ont vécu. L'Eglise catholique célèbre des messes pour l'occasion, mais toutes les autres communautés de croyances se donnent aussi leur instant de solennité pour l'occasion. Même les plus farouches se font moins aboyeuses. C'est digne.

Dans les flots de citadins qui se sont rendus aux différents cimetières en ville, sans parler de ceux qui ont pu se donner les moyens du déplacement jusqu'au village des origines, on a croisé un peu de tout. Des bandes de jeunes enjoués désherbant les tombes parentales. Des dignitaires avec chauffeurs se frayant difficilement leur chemin dans les cohues. Des vieillards cherchant avec peine à retrouver les allées, les alignements et les écrits laissés sur des pierres tombales.

Pourtant, comme rien n'est simple et totalement parfait chez nous, nous ne pouvons pas passer sous silence le grand désordre dans lequel sont nos cimetières. Et la grande avidité des propriétaires des cimetières privées qui, chaque jour, creusent où ils veulent pour *«enfouir»* un mort. Pourvu qu'on paye. Pourvu que cela ne gêne pas le business. Pourvu que la mort fructifie la vie en retombées financières. Curieusement, même les autorités ne disent rien.

Il est idéaliste de penser que dans nos agglomérations, où les morgues sont littéralement saturées et les corbillards sollicités à plein régime, la destination finale des 80 à 120 corps que défourne journalièrement la morgue du CHU, par exemple, aurait pu se distinguer par beaucoup plus de considération. L'affairisme débute à la première minute du décès et ne s'atténue qu'à la dernière pelletée. Tout le monde vend, tout le monde achète dans une totale insouciance à l'égard des morts.

Nos veillées, nous l'avons souvent dénoncé dans ces colonnes, sont devenues des lieux d'une dépravation cathartique dégoûtante. Les rixes, les beuveries et les débordements ne s'y font même plus discrets. Des voisins apportent des assiettes pour se servir en nourriture et filer, ou pour s'y approvisionner en boissons alcoolisées. *«Mourez, nous ferons le reste»*, proclamait une société de pompes funèbres newyorkaise. Il y avait peut-être du cynisme dans cette proclamation, mais pas dans les pratiques de nos traditions aujourd'hui.

Mort, sujet de légèreté? Mieux se rire d'elle pour ne plus à en avoir peur? En vérité, on se rit de la mort aujourd'hui parce que nous avons déconsidéré la vie au quotidien.

Albert S. MIANZOUKOUTA

POLITIQUE

César Ganao conteste la dissolution de l'UFD, le parti fondé par son père

Fils aîné de l'ancien Premier ministre Charles David Ganao, décédé en juillet 2012, César Ganao conteste la dissolution de l'Union des forces démocratiques (UFD), dont il est membre, et sa fusion au sein du Parti congolais du travail (PCT). L'UFD, qui a été fondée au lendemain de la Conférence nationale souveraine de 1991 par l'ex-Premier ministre de Pascal Lissouba, était jusqu'au 24 octobre dirigée par Josué Rodrigue Ngouonimba. Voici l'intégralité de sa réaction.

Nous avions été nombreux à suivre, le 24 octobre 2019, le compte rendu de la réunion du Bureau politique de l'Union des forces démocratiques (UFD), qui a prononcé la dissolution de ce parti et sa fusion au sein du Parti congolais du travail (PCT), la formation au pouvoir présidée par Denis Sassou-Nguesso. Lu d'un ton revêche par un responsable de l'UFD, ce compte rendu avait l'allure d'une décision prise sur un coin de table, autoritaire et sans réel consensus. Les raisons invoquées pour dissoudre l'UFD nous semblent légères, mesquines et d'un opportunisme sans pareil.

Petit rappel : créée à l'issue de la Conférence nationale souveraine de 1991 par notre Patriarche Charles David Ganao, ancien ministre des Affaires étrangères, ex-Premier ministre, décédé en juillet 2012, l'UFD fait depuis 2002 partie intégrante de la Majorité présidentielle - ce groupement de partis et associations politiques qui soutient l'action du Chef de l'Etat. Initié par le Fondateur de notre parti, cet engagement auprès du Président Sassou N'Guesso n'a jamais été remis en cause par qui que ce soit à l'UFD. Nous souhaitons simplement continuer à appuyer le Chef de la Majorité présidentielle, tout en gardant notre identité et nos propres valeurs, qui sont la justice, la fidélité et le courage. Halte donc au zèle et à la fourberie !

Pour justifier la «mort» de l'UFD, le Bureau politique, piloté par Rodrigue Ngouonimba, se réfère à la loi organique 20-2017 du 12 mai 2017, relative aux conditions de création, de fonctionnement et modalités de financement des partis politiques, auxquels ne satisfait certes pas encore notre parti. Mais ce Bureau politique oublie de signaler que rares sont les partis, de la Mouvance présidentielle comme de l'opposition, qui répondent aux exigences et critères de la dite loi. Ces responsables de partis n'ont pourtant jamais dissous leurs formations et fuient leurs responsabilités. Ils les assument et continuent de lutter. En outre, les statuts de l'UFD (article 96) stipulent que *« l'Union des forces démocratiques ne peut être dissoute que par décision d'un congrès convoqué à cet effet»*. Un congrès a-t-il été organisé ? Que nenni.

(Suite en page 5)

ANNIVERSAIRE

ONU: 74 ans au service des Nations

La Journée des Nations Unies a été célébrée le 24 octobre dernier sous le thème: «Repositionner le système des Nations Unies pour un accompagnement plus stratégique au gouvernement en misant sur les avantages comparatifs de chaque agence afin de ne laisser personne pour compte». Cette journée a donné lieu à une cérémonie de commémoration à l'auditorium du ministère des Affaires étrangères patronnée par le ministre de l'Intérieur et de la décentralisation Raymond Zéphirin Mboulou. A ses côtés, la ministre du Tourisme et de l'environnement Arlette Soudan-Nonault , la ministre de la Santé et de la promotion de la femme Jacqueline Lydia Mikolo et le coordonnateur résident par intérim du système des Nations Unies, Pascal Baruani.

Les officiels

La journée s'est célébrée dans un contexte marqué par la réforme du système des Nations unies qui vise à transformer le système de coordination des activités de développement. Elle coïncide avec la mise en œuvre de l'agenda 2030 dont 14 des 17 objectifs de développement durable constituent le Plan national de développement (PND) 2018- 2020 qui vise la diversification et l'industrialisation de l'économie nationale.

Dans le message adressé pour l'occasion, le Secrétaire général des Nations Unies invite les dirigeants à agir ensemble en faveur du bien-être des peuples. L'Organisation reste déterminée à s'attaquer aux problèmes auxquels les peuples sont vraiment confrontés. *«Nous agissons en faveur des droits de la personne et de l'égalité des sexes et nous nous opposons à la haine, quelle que soit la forme qu'elle prend»,* a dit pour sa part Pascal Baruani, coordonnateur résident par intérim du Système des Nations Unies.

Il a ajouté: *«L'Organisation des Nations Unies a placé la capacité d'évolution et le respect du principe de responsabilité au cœur de l'action qu'elle mène pour mieux venir en aide aux pays».* Chaque investissement dans les secteurs qui recoupent l'intervention des systèmes des Nations Unies, à l'instar des secteurs sociaux de base, notamment la santé et l'éducation; le secteur agricole , économique et environnemental est engagé pour un avenir meilleur assurant un développement digne et durable à tous les Congolais, a t-il poursuivi

«Le Congo considère que le système des Nations Unies demeure l'instrument privilégié de la recherche des solutions collectives en vue d'éradiquer les conflits, construire la paix, promouvoir le développement économique, social et environnemental», a déclaré le ministre Raymond Zéphirin Mboulou. *«Le Congo continuera à œuvrer ardemment pour la paix et la sécurité internationale conformément à la Charte des Nations Unies et du droit international»,* a t-il promis

Cette célébration s'est inscrite dans le cadre du mois des Nations Unies en République du Congo. Elle a connu plusieurs activités dont le don de sang effectué le 22 octobre dernier par le personnel du système des Nations Unies dans le but de sauver des vies.

Jeannette Laure MAVOUNGOU
(Stagiaire)

VIE DES ENTREPRISES

Bientôt un nouveau siège du Conseil congolais des chargeurs

Le Conseil congolais des chargeurs aura bientôt son propre siège. Le contrat de marché relatif à la construction de ce siège, un bâtiment R+9, a été signé le 28 octobre 2919 à Pointe-Noire entre Séraphin Mouendzi, son directeur général, et Shi Hong Gang, directeur général de la société China State Construction Engineering Corporation (CSCEC). Le coût global des travaux s'élève à un peu plus de 7 milliards de CFA.

La maquette du nouveau siège

Le bâtiment est financé entièrement sur fonds propres du Conseil congolais des chargeurs à hauteur de 7.177.88.198 CFA. Selon les délais contractuels, la société China State Construction Engineering Corporation (CSCEC) s'engage à exécuter ce travail en 16 mois. *«C'est l'aboutissement d'un long processus. Soyez fiers de travailler avec nous comme nous le sommes, monsieur le directeur général»*, a dit Séraphin Mouendzi au directeur général de la CSCEC, lors de la signature du contrat de marché.

«Nous sommes fiers de vous dire que le projet ne sera pas un éléphant blanc puisque toutes les dispositions sont prises. Le financement est bouclé. Cela veut dire que le jour où vous allez commencer, jusqu'à la fin, il n'y aura pas d'arrêt. Il n'y aura pas de raisons d'arrêter les travaux puisque tout est prévu», a-t-il ajouté.

La société China State Construction Engineering Corporation (CSCEC) a *«remporté le marché après un processus régulier d'appel d'offre libre et transparent»*, a soutenu Séraphin Mouendzi.

Le directeur général de la CSCEC a, quant à lui, remercié le directeur général du Conseil et l'a assuré de ce que les experts de sa société vont travailler selon les règles. *«Nous vous ferons un travail de qualité et nous veillerons à ce que les normes de sécurité et les délais soient respectés»,* a promis Shi Hong Gang.

Deux jours après la signature du contrat de marché, Séraphin Mouendzi a reçu officiellement, le 30 octobre, des mains du ministre des Affaires foncières Pierre Mabiala, les décrets et l'arrêté qui affectent au Conseil congolais de chargeurs un terrain situé au centre-ville de Pointe-Noire. *«Il s'agit d'un terrain de l'Etat que le Conseil a acquis avec ses propres fonds. Le montant est de 120.000.000 de F.CFA, la superficie est de 3.208,90 m2»*, a précisé Pierre Mabiala.

Après avoir remercié le ministre, Séraphin Mouendzi a reçu l'acte d'acquisition du terrain. *«Vous venez de nous transmettre les textes qui nous confèrent désormais la propriété de ce terrain, en contrepartie, comme l'indique l'arrêté, nous avons l'obligation de reverser au trésor la somme de 120.000.000 de F.CFA. Je vais vous remettre officiellement l'ordre de recette qui prouve que le trésor public a bel et bien reçu les fonds comme l'exige le Gouvernement»*, a dit Séraphin Mouendzi.

Créé par ordonnance en février 2000, le Conseil congolais des chargeurs est une entreprise publique à caractère industriel et commercial dont l'objet se résume à l'assistance des chargeurs, la promotion de la politique nationale en matière de transport des marchandises et garantir la maîtrise de l'évolution des coûts inhérents à l'activité des professionnels des transports.

KAUD

CABINET D'AVOCATS Alain Ludovic TSÄMBA
AVOCAT A LA COUR
B.P.: 244 –Tél.: (242) 553.95.51 * Directs: 05 521.37.12 - 06 669.86.70
E-mail: tsambalain@yahoo.fr
POINTE-NOIRE (REPUBLIQUE DU CONGO)

Publication de la vente extrait du cahier des charges, insertion légale

Le cabinet d'avocats Alain Ludovic TSAMBA, Avocat à la Cour d'Appel de Pointe-Noire, cabinet sis à la Tour Mayombe entrée B 7e étage.

Vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enrichisseur en l'audience de saisie immobilière du tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, au Palais de justice, salle ordinaire desdites audiences.

L'adjudication aura lieu le 14 Décembre à 10heures

Fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra:

A la requête, poursuites et diligences de:

La société FASSO, Société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000 F. CFA, immatriculée au RCCM à Pointe—Noire, en date du 10 Décembre 2015, sous le n°RCCM CG/PNR/15 B 774 dont le siège social est sis au Grand marché de Pointe-Noire, représentée par son gérant, Monsieur TIDIANE DOUCOURE, y domicilié;

Ayant constitué pour Avocat poursuivant, Maître Alain Ludovic TSAMBA, Avocat à la Cour, cabinet sis avenue Charles De Gaulle, à la Tour Mayombe, entrée B 7e étage, à effet d'occuper sur la présente poursuite de la saisie immobilière et sa suite.

Créancière poursuivante en vertu:

1-De la grosse en bonne et due forme d'un jugement correctionnel, tel que rendu par le Tribunal de Grande Instance de Pointe—Noire, siégeant en matière correctionnelle en date à Pointe-Noire du 08 Juin 2017, sous le répertoire n°190/17, devenu ce jour définitif suivant le certificat de non appel dont le dispositif contient condamnation solidaire de Monsieur BADIAKOUAHOU Modeste à payer à la Société FASSO la somme de Huit Cent Soixante Millions (860.000.000) F. CFA au principal et celle de Deux Cent Millions (200.000.000) F. CFA à titre des dommages et intérêts, soit un total d'Un Milliard Soixante Mille (1.060.000.000) F. CFA

2-D'un pouvoir spécial à Pointe-Noire du 09 Avril 2018 dont mention a été faite dans le commandement aux fins de saisie immobilière dressé le 30 Avril 2019 par Maître Judicaël SAHT COMPAT, Huissier de Justice visé par la conservation le 13 Mai 2019

En présence dument appelé de Monsieur BADIAKOUAHOU Modeste, domicilié à Pointe-Noire, Tél.: 06.652. 85.09.

Elisant domicile en l'étude de Maître BASSA-KININA, avocat à la Cour d'Appel de Pointe-Noire, sis à Fouks;

Il sera procédé le 14 Décembre 2019, à 10heures, à l'audience de la Chambre Civile, l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Pointe—Noire au Palais de justice, salle ordinaire desdites audiences, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enrichisseur, de l'immeuble dont la désignation suit:

Désignation de l'immeuble

Propriété immobilière bâtie située à Pointe-Noire, dans l'arrondissement n°5 Mongo-Nkamba, portant les références cadastrales suivantes section A, C, F, bloc 256 parcelle 04, superficie 500.000m2 appartenant à Monsieur BADIAKOUAHOU Modeste.

Mise au point

Outre charges, clauses conditions ci-dessous, l'immeuble saisi, objet de la présente vente forcée, sera offerte aux enchères sur la mise à prix fixée par la poursuivante, soit 40.000.000 F. CFA

Fait et rédigé à Pointe-Noire, le 08 Octobre 2019.

L'avocat poursuivant soussigné par extrait
Maître Alain Ludovic TSAMBA,
Avocat à la Cour

COOPÉRATION

Energie électrique du Congo (E2C) se dote d'un véhicule de détection des défauts souterrains

La société Energie électrique du Congo (E2C), dans sa quête de l'excellence, vient de recevoir un véhicule de localisation des défauts souterrains moyenne tension (MT) et basse tension (BT). Ceci à travers le PEEDU (Projet eau, électricité et développement urbain). La cérémonie de réception et de remise de cet engin a eu lieu à la direction générale de cette société à Brazzaville, le 21 octobre.

Cofinancé par le Gouvernement congolais et la Banque mondiale, le Projet eau, électricité et développement urbain a pour but d'accroître durablement l'accès des habitants des zones ciblées de Brazzaville et de Pointe-Noire aux infrastructures de base, à l'eau potable et à l'électricité. La population cible représente 1.230.000 bénéficiaires dont 53% de femmes.

Le secteur de l'électricité qui fait partie des contribuables très importants dans le modernisme et le développement du Congo était confronté au problème de manque de matériels, pour détecter les pannes souterraines. C'est pour pallier ce problème que le PEEDU a octroyé à la société E2C ce véhicule.

Remettant le matériel, Paul Gulu, représentant le coordonnateur du PEEDU, a affirmé que le Gouvernement, soucieux de ce problème, s'est procuré cet outil efficace pour détecter les pannes et entretenir le réseau électrique.

Jules Suka, directeur de la distribution de l'E2C, principal bénéficiaire, s'est dit satisfait du matériel et promet d'en faire bon usage.

Pour une utilisation efficiente, des agents techniques ont participé à une formation du 22 au 25 octobre dernier. Elle était animée par M. Adeola Adebomi, délégué de la société fournisseuse Megger d'Allemagne.

Remise des clés du véhicule

Conscient de la situation du réseau dans la ville de Pointe-Noire, le Congo, cette fois avec le financement de l'Agence française de développement (AFD), s'emploie à pourvoir également la direction de la ville océane de cet appareil de dernièr cri, au plus grand bénéfice des usagers.

E.M-O. et Vitia KOUTIA
(Stagiaire)

César Ganao conteste la dissolution de l'UFD, le parti fondé par son père

(Suite de la page 3)

Alors, au lieu de se hasarder à des manipulations et autres expérimentations douteuses, le responsable de l'UFD aurait mieux fait de quitter le parti et laisser les militants de notre «Maison commune» se réorganiser et poursuivre à leur façon le combat, même s'ils sont dépourvus de moyens financiers. On ne fait pas de l'argent *«l'horizon indépassable de toute éthique et de toute politique»*, écrit le philosophe français Michel Onfray. La principale vertu d'un homme politique doit être le courage. Le courage de dire la vérité, de respecter et assumer les orientations de ses prédécesseurs. Une attitude que n'a jamais adoptée l'ancienne direction de l'UFD, engoncée qu'elle était dans l'amateurisme et le je-m'en-foutisme. Dans La Semaine Africaine du 25/10/2019, Rodrigue Ngouonimba déclare: *«Nous intégrons le PCT parce que nous voulons participer aux débats d'idées et non pour ménager un bien matériel».* Pourquoi diable n'a-t-il jamais lancé de véritables *«débats d'idées»* au niveau du parti que lui a laissé son grand-oncle Charles David Ganao ? Et il n'envisage pas de *«ménager un bien matériel»*. Ah bon? Cela reste à vérifier...

Un parti politique, selon le dictionnaire Larousse, est une *«association structurée qui rassemble des citoyens unis par une philosophie commune, qui inspire son action, avec comme objectif la conquête et l'exercice du pouvoir».* C'est donc une organisation au service d'une idée. Et le vrai leader est celui qui est chargé de l'animer, d'éclairer la route aux militants et sympathisants qui n'ont souvent pour conviction que leur espérance. A l'image de son fondateur, l'UFD devait être une école de travail et de tolérance sur la scène politique congolaise. Mais la veste était sans doute trop ample pour les successeurs, dont la plupart sont sans épaisseur politique véritable.

En conclusion, à tous les membres de l'Union des forces démocratiques, le 6 juillet 2012 fut pour nous tous une date sombre. Une date qui a fait de nous des orphelins, suite à la disparition du Président-fondateur de notre parti. Aujourd'hui, il n'est pas question que nous le soyons à nouveau après ce *«meurtre politique»*. Les lois du pays vont probablement nous empêcher d'utiliser les symboles de notre UFD. Mais continuons à conserver au plus profond de nous-mêmes nos idéaux et apportons notre contribution au développement de notre cher Congo. Le Patriarche disait lui-même que *«le développement d'un pays est l'affaire de son peuple. Et un peuple ne peut assurer son développement que dans la liberté, dans cette liberté elle-même libératrice d'énergies et génératrices d'initiatives, dans l'unité, la confiance et la foi en soi et dans les autres, en un mot dans la démocratie».*

César GANAO
Fils aîné de Charles David Ganao et membre de l'UFD

REMERCIEMENTS

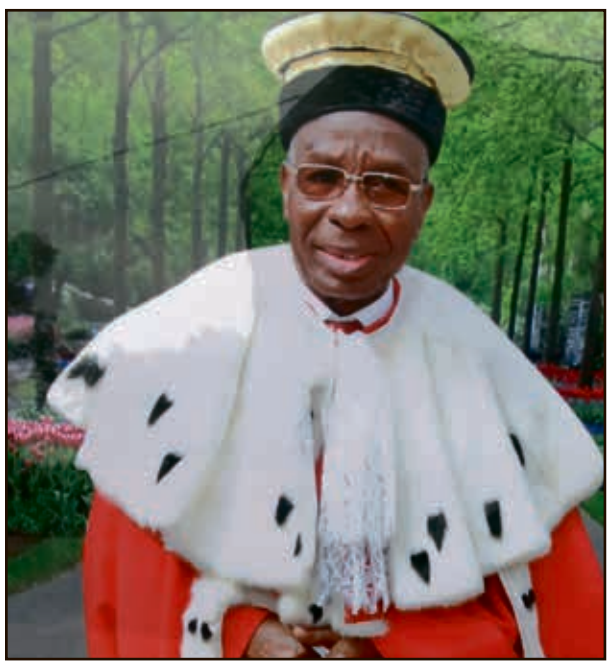

La famille, la veuve et les enfants Lenga, très touchés par les marques de compassion et d'assistance qui leur ont été témoignées suite au décès de leur frère, oncle, grand-père, Monsieur Placide Lenga, ancien premier président de la Cour Suprême, survenu le 5 septembre 2019 à Johannesburg en Afrique du Sud, remercient vivement son Excellence Monsieur le président de la République, Chef de l'Etat, Monsieur Denis Sassou-Nguesso et madame, le président de l'Assemblée nationale, les membres du Gouvernement, le premier président de la Cour Suprême, les membres et cadres du corps judiciaire, l'ambassadeur du Congo en Afrique du Sud et madame, l'Archevêque de Brazzaville, l'Evêque de Kinkala, de nombreux anciens membres du Gouvernement, les personnalités politiques, le préfet et autres autorités du département du Pool, les

amis et connaissances, pour leur assistance multiforme. Qu'ils trouvent ici le témoignage de leur gratitude infinie.

Coup d'oeil en biais

A Brazzaville, plus de liaison entre la Poudrière et le camp du 15 août

Au centre-ville, la route reliant le carrefour de la Poudrière où se dresse le siège de l'ARPCE, et le camp militaire du 15 août est coupée depuis les dernières pluies qui se sont abattues sur la ville. Le passage n'est plus possible, même à pied. Les usagers de cette route n'observent que le trou créé par l'effondrement du petit pont qui permettait de traverser le petit cours d'eau séparant le rond-point et le camp militaire.

Une femme mène le hold-up à Talangaï

Jeudi 31 octobre 209, une femme a réussi à tromper la vigilance d'une fille de dix ans, en emportant des objets importants de ses parents. En s'introduisant dans une parcelle bien clôturée, habitée par des locataires et la propriétaire, elle s'est passée pour une personne qui venait rendre visite à une certaine Odile. On lui a fait comprendre qu'aucune personne ne répondait à ce nom. Mais, elle a si bien manœuvré qu'elle a obtenu les renseignements du couple propriétaire absent. Elle a vidé les bijoux et de l'argent. La scène s'est déroulée à Talangaï, à Brazzaville, rue Kronenbourg.

Des patrouilles d'inspection et de dépannage sur la route n° 1 ont commencé

Une première équipe de patrouille d'inspection et de dépannage a été lancée le 30 octobre dernier sur la Nationale n°1 dans le cadre de la concession assurée par la Congolaise des routes (LCR). Les patrouilleurs ont été formés à la mécanique et à la sécurité routière par les experts d'une entreprise spécialisée dans l'exploitation et la maintenance des projets d'infrastructures routières. Ils ont également été initiés au secourisme. Ces patrouilleurs disposent de moyens roulants équipés de matériel de signalisation, des trousses de premier secours et des outils de sécurité incendie.

Les droits d'inscription dans les écoles publiques font polémique

Le ministère de l'Enseignement primaire a décidé que les parents contribuent au fonctionnement de l'école à hauteur de 5000 F CFA par élève à chaque rentrée des classes. Mais, depuis le retour des élèves en classe, ce montant devient variable selon les écoles. Certains directeurs exigent 6500, voire 8000 francs CFA. Des parents se sont plaints de cette attitude notamment visible à Ngamakosso et à A.A Néto, à Talangaï (Brazzaville).

Un flux d'articles de seconde main sur le marché

Les articles d'occasion envahissent Brazzaville. Les ustensiles de cuisine, les objets de décoration, les appareils électrogènes, des chaussures, des jouets, des vêtements, les matelas et d'autres accessoires sont étalés aux yeux des Congolais. Dans certains lots, on peut trouver parfois des articles neufs. Effet de la crise !

Les grands singes au menu

Le quatrième atelier stratégique des organisations non gouvernementales de la sous-région Afrique centrale pour la conservation communautaire des grands singes et pour le développement local des forêts du Bassin du Congo se tiendra du 5 au 6 novembre prochains à Pointe-Noire. Cet atelier sera suivi de l'assemblée générale ordinaire de l'Alliance pour la conservation des grands singes en Afrique centrale (GSAC) les 8, 9 et 10 novembre prochains au cœur de la grande forêt du Mayombe, au bord du fleuve Kouilou, sur le site de l'association ESI Congo à Magne, dans le district de Kakamouéka, à 140 km de Pointe-Noire.

La pression fiscale et parafiscale à l'origine de la montée des prix

Le secrétaire exécutif de l'Observatoire congolais des droits des consommateurs, Mermans Babounga Ngondo, au cours d'un entretien, a remis en cause les raisons invoquées par le ministère du Commerce concernant la hausse des prix des produits de diverse nature sur le marché depuis quelques temps. Mermans Babounga Ngongo assure que la hausse des prix est provoquée essentiellement par une pression fiscale et parafiscale.

Mettez-nous au courant !

«A Mfilou, tout est problème: le courant, l'eau, la route. Tout est problème». Qui râle ainsi est un commerçant ouest-africain écœuré par le énième délestage de la journée. C'était dimanche dernier!

Braquage au Plateau des 15 ans: la femme du chef de la bande arrêtée

Dans notre précédente édition, nous faisions état d'un braquage qui a eu lieu le 22 octobre dernier, rue Gamboma n°11, à Moungali, le quatrième arrondissement de Brazzaville. Une opération au cours de laquelle les braqueurs, au nombre de huit selon des témoignages, munis de machettes et autres burins, ont emporté une somme d'environ 600 000 F. CFA et plusieurs biens appartenant à M. Paul et son épouse. Aux dernières nouvelles, une dame, qui serait l'épouse du chef de la bande, a été arrêtée et incarcérée dans un poste de police à Mfilou, dans le 7e arrondissement. Des objets volés et reconnus par leurs propriétaires ont été retrouvés par devers elle, notamment un écran plasma, un frigo et une valisette. Le chef de la bande en cavale se trouverait dans le département de la Bouenza.

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

FORUM DE L'ORIENTATION ET DES ÉTUDES

Aider les étudiants à poursuivre leurs études

Le 4e Forum de l'orientation et des études en France et au Congo a lieu les 4 et 5 novembre à Pointe-Noire, puis les 6, 7 et 8 novembre 2019 à l'Institut français du Congo (IFC) de Brazzaville. Une conférence de presse a été coanimée par Marie Audigier, directrice déléguée de l'IFC, Malawy Boissier, responsable de Campus France et Michel Pré, conseiller de coopération et d'action culturelle pour présenter le Forum de l'orientation et la nouvelle campagne de communication mondiale de campus France.

Marie Audigier

Trente entreprises vont y participer. Toutes les filières de l'Université Marien Ngouabi seront présentées ainsi que les établissements privés et les écoles inter-Etats. A cela s'ajoutent des stands, des conférences et des ateliers. Les étudiants doivent constituer leur dossier et l'inscription se fait en ligne, a expliqué Marie Audigier. Le 4e forum, a-t-elle poursuivi, sera organisé en collaboration avec les ministères des Enseignements primaire, Technique et Supérieur.

Présentant la nouvelle campagne de campus France, Malawy Boissier a indiqué que cette nouvelle campagne a pour but de maintenir le rôle de la France en Afrique francophone, de développer la notoriété des études d'informations, d'attirer les étudiants qui considèrent la France comme une destination précise pour la poursuite de leurs études. La France est le 4e pays d'accueil des études internationaux en mobilité et le 1er pays d'accueil francophone. La campagne de communication veut atteindre 5 00 000 étudiants internationaux à l'horizon 2025; ils sont actuellement 343 000 dont 4000 étudiants congolais qui poursuivent leurs études en France. La campagne se veut une démarche de construction, en organisant des groupes de travail et où l'étudiant réalise son rêve.

A travers ce forum, 18 milliards de FCFA sont consacrés aux étudiants congolais pour leur prise en charge, a confié Michel Pré. C'est à travers cette collaboration *«qu'on essaye de construire ensemble l'Enseignement supérieur au Congo. Après leurs études, les Congolais doivent revenir au pays pour y investir»*, a-t-il dit.

Après avoir constitué leurs dossiers, les étudiants sélectionnés iront en France en septembre de l'année prochaine pour poursuivre leurs études. Les étudiants congolais bénéficieront des mêmes avantages que les étudiants français.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

FAUNE

La chasse sportive est fermée

Le 1er novembre de chaque année marque la fermeture de la chasse sportive au Congo. La 47e saison est placée sous le thème: *«La faune sauvage est une ressource nationale. Ensemble, impliquons-nous pour sa conservation afin de garantir des revenus durables»*. Le Gouvernement a rendu publique une déclaration lue par Joseph Moumbouilou, directeur général de l'Economie forestière au nom de la ministre de l'Economie forestière. *«Les populations des grands centres se contenteront de la viande d'élevage et des ressources halieutiques pour satisfaire leurs besoins alimentaires en protéine animale»*, a-t-il lancé.

Joseph Moumbouilou

La fermeture de la chasse vise à pérenniser la faune sauvage au Congo, en lui garantissant une période de quiétude favorable à la reproduction biologique. La faune contribue au bien-être social, à l'économie nationale et assure le maintien de l'équilibre écologique à travers la pollinisation de graines, la fertilisation du sol et la régénération des forêts ; elle constitue une source de protéine animale indispensable aux besoins alimentaires de l'homme. Malgré les nombreux avantages que la faune sauvage procure, a affirmé Joseph Moumbouilou, *«nous constatons avec amertume que cette ressource subit une menace par le braconnage perpétré par les citoyens nationaux et étrangers véreux, au mépris des textes et lois régissant les conditions de conservation et de gestion durable de la ressource faunique en République du Congo».*

En cette 47e saison de chasse sportive, le directeur de l'Economie forestière pense que pour contribuer à l'économie nationale et à la réduction de la pauvreté en milieu rural, Il faudrait veiller à la conservation de la ressource faunique. Ainsi toutes les parties prenantes, notamment les services des eaux et forêts, la douane, la gendarmerie, la police nationale, les Forces armées, les communautés locales et populations autochtones sont invités à conjuguer leurs efforts pour ne pas mettre en péril l'équilibre écologique et éviter ainsi le dérèglement climatique.

Joseph Moumbouilou a indiqué qu'en dehors des droits d'usages reconnus aux communautés locales et populations autochtones, tout acte de récolte d'animaux sauvages pendant cette période de fermeture de la chasse est considéré comme crime environnemental, passible des peines prévues par les textes en vigueur.

Jeannette Laure MAVOUNGOU *(Stagiaire)*

FINANCES PUBLIQUES

Maîtriser le système comptable OHADA révisé pour un meilleur contrôle de gestion

Dans le cadre du renforcement des capacités du personnel du ministère des Finances et du budget en matière de gestion des finances publiques, les cadres et agents de l'inspection générale des finances prennent part à une formation de quinze jours à Brazzaville, du 16 octobre au 5 novembre prochain. Les travaux ont été ouverts par André Georges Sasse, directeur des ressources humaines et de la formation au ministère des Finances et du budget. Objectif de l'atelier: Permettre aux cadres et agents de l'inspection générale des finances d'être plus performants dans leurs missions de contrôle.

Les organisateurs et les participants à l'ouverture des travaux

La formation transmet aux participants les nouvelles connaissances sur l'utilisation du système comptable révisé de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA). L'atelier a été organisé par le Projet des reformes intégrées du secteur public (PRISP), en vue d'une conduite efficiente de la réédition des comptes et le développement des compétences individuelles et collectives.

Les participants sont à l'école du savoir pour maîtriser le nouveau référentiel de Système comptable OHADA (SYCOHADA), notamment les notions d'audit, le système comptable, le droit comptable révisé, le droit pénal, les infractions comptables et d'autres nouvelles dispositions du système comptable révisé. Pour le formateur Yvon Zebo, les échanges contribueront à développer les compétences des participants et les rendre plus dynamiques et efficients sur le terrain.

Cette formation co-organisée par le Gouvernement et la Banque mondiale par le PRISP s'articule autour de dix modules et trois objectifs sur les états financiers. La session de formation est intervenue quelques jours après celle qui a été destinée aux cadres de la Cour des comptes et de discipline budgétaire en lien avec les missions consistant à améliorer la mobilisation des recettes hors-pétrole et la gestion rationnelle des dépenses publiques, à moderniser la gestion de l'administration des finances publiques et à accroître la transparence et la responsabilité.

Philippe BANZ

MINISTERE DES FINANCES, ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DU KOUILOU
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUESET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE

ANNONCE LEGALE

N°12/19/MFB/DGID/DEFFD/DDIDK/BCHPF-PN.CENTRE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Centre, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants:

N°	N° DE REQUISITIONS	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIERS	ARR. /DPT	REQUÉRANTS
01	25.884 du 07/03/2016	Plle(s) 08	Bloc 85	Section CD	Superficie 500,00m²	NANGA	Arr.6	MOUSSAVOU MAFOUMBA Magloire
02	22.234 du 25/02/2013	Plle(s) 04	Bloc 77	Section BS	Superficie 400,00m²	TCHIMBAMBA	Arr.1	ETSIROU Guéon
03	26.406 du 09/09/2016	Plle(s) 12	Bloc 19	Section BT	Superficie 698,07m²	TCHIMBAMBA	Arr.1	EBAMBA-ATSANGO Lucie Viviane
04	23.915 du 14/07/2014	Plle(s) 02 et 03	Bloc 47 ter	Section BP	Superficie 800,00m²	MPITA	Arr.1	BANTOU Jean Louis
05	20.714 du 24/11/2011	Plle(s) 06	Bloc 54	Section BN bis	Superficie 500,00m²	TCHIMBAMBOUKA	Arr.3	YLESSA LEMBE Exhaucée Reine et YELESSA KOUMBISSA Laura Gloire
06	28.492 du 11/06/2019	Plle(s) 01	Bloc 212	Section L	Superficie 400,00m²	LA BASE	Arr.1	Gertrude Léa PEYA NGOBOULOU
07	28.415 du 24/04/2014	Plle(s) 08	Bloc 102	Section BI	Superficie 400,00m²	NGOYO	Arr.6	NKAZI-MATONDO Brèle Ulrich
08	27.794 du 04/05/2018	Plle(s) 14	Bloc 115	Section BF	Superficie 300,00m²	MPAKA	Arr.3	Enfants MOUBIDI
09	27.593 du 12/02/2018	Plle(s) 05	Bloc 47	Section BZ4	Superficie 500,00m²	TCHIBALA	Arr.5	BATCHY TCHIBINDA Nuptia Marlène
10	28.030 du 22/08/2018	Plle(s) 03	Bloc 26	Section BM	Superficie 500,00m²	NGOYO	Arr.6	ADZOBI ADZIA Mirianne Gastheja
11	20.478 du 26/08/2011	Plle(s) 09	Bloc 44	Section BL	Superficie 400,00m²	NGOYO	Arr.3	GOCKABA Liliane Diane
12	23.236 du 18/12/2013	Plle(s) 04	Bloc 108 bis	Section BM7	Superficie 750,00m²	NGOYO	Arr.6	BAVEREL François Christian
13	25.185 du 29/06/2015	Plle(s) 09 et 10	Bloc 144	Section BM5	Superficie 1500,00m²	MVASSA	Arr.6	DINGHAT Mesmin Nicaise
14	28.520 du 21/06/2019	Plle(s) 21	Bloc 140	Section BD	Superficie 176,20m²	KM8	Arr.3	MOUZITA-NGOMA Karmel
15	28.558 du 12/07/2019	Plle(s) 18	Bloc 275	Section BD	Superficie 300,00m²	MPAKA (Contre-rails)	Arr.3	DEMOUSSON Ange Gatien
16	28.561 du 12/07/2019	Plle(s) 144 quarter	Bloc /	Section M	Superficie 251,59m²	O.C.I	Arr.1	BERI Christelle Claude Charaline
17	28.040 du 27/08/2018	Plle(s) 08	Bloc 79	Section 08	Superficie 425,38m²	Tchimbambouka	Arr.6	BANZOUZI NZONA Therese
18	28.531 du 28/06/2019	Plle(s) 184	Bloc /	Section F	Superficie 1156,07m²	Centre-ville	Arr.1	DZAMBA Serge Alphonse
19	25.432 du 22/09/2015	Plle(s) 07	Bloc 27	Section BR	Superficie 400,00m²	TCHIMBAMBA	Arr.1	ATIPO Aimé
20	28.586 du 26/07/2019	Plle(s) 04	Bloc 43	Section BP	Superficie 600,00m²	MPITA	Arr.1	NATURE NZOLA
21	22.825 du 02/09/2013	Plle(s) 04	Bloc 139	Section BL	Superficie 400,00m²	NGOYO	Arr.6	MANGAULT IPOTO Claude Marcelle Nicole Raphaela
22	26.933 du 11/05/2017	Plle(s) domaine	Bloc /	Section /	Superficie 74.550,00m²	Village NTOUMBI	S-P de HINDA	Société Agropastorale de NTOUMBI (SAN CONGO) SARL
23	22.361 du 17/04/2013	Plle(s) 03	Bloc 175 bis	Section BM	Superficie 400,00m²	NGOYO CEMA	Arr.6	Enfants THEORET Jessica et Daphné
24	28.560 du 12/07/2019	Plle(s) 12	Bloc 211	Section CN	Superficie 500,00m²	Vindoulou	Arr.4	Mme. MAVOUNGOU née MOUSSOUMOUNOU Veronique
25	28.559 du 12/07/2019	Plle(s) 07	Bloc 152	Section AW	Superficie 400,00m²	Movis (Mongo-Kamba)	Arr.4	MAVOUNGOU Florent
26	28.564 du 12/07/2019	Plle(s) 05	Bloc 10	Section BS	Superficie 756,24m²	Aéroport	Arr.1	NGOMA Reddy Rici Jordelle
27	26.852 du 27/03/2017	Plle(s) 02	Bloc 203	Section BM	Superficie 500,00m²	NGOYO vers C.M.A	Arr.6	MOUKONGO Roger Thésia
28	28.104 du 05/10/2018	Plle(s) 02 ter	Bloc 83	Section BNA	Superficie 138,90m²	TCHIMBAMBA (bel air)	Arr.6	OKOMBI MBINA Borgea Gladys
29	28.103 du 05/10/2018	Plle(s) 10	Bloc 93	Section BM	Superficie 500,00m²	NGOYO	Arr.6	MOUBIE Victorine
30	27.663 du 02/03/2018	Plle(s) domaine	Bloc 111	Section BT	Superficie 3752,96m²	TCHIMBAMBA	Arr.1	BASSAFOULA Jean Jacques
31	28.687 du 06/09/2019	Plle(s) 05, 06, 07, et 08	Bloc 173	Section BY4ème tr	Superficie 2000,00m²	COTE-MATEVE	Arr.6	BIKOUTA Constant Severin Wilfrid
32	26.547 du 09/11/2016	Plle(s) 01 quater	Bloc /	Section H	Superficie 350,00m²	CENTRE-VILLE	Arr.1	IBATA Pascal
33	27.929 du 29/06/2018	Plle(s) 06	Bloc 120	Section BL	Superficie 400,00m²	NGOYO LA PLAINE	Arr.6	LIKIBI Aymar
34	19.890 du 22/03/2011	Plle(s) /	Bloc /	Section /	Superficie 5812,50m²	LAC NANGA VILLAGE	Arr.3	NZIKOU Jean Serge Olivier
35	25.166 du 22/06/2015	Plle(s) 04	Bloc 105	Section BM	Superficie 412,66m²	NGOYO	Arr.6	MAKEDI MATONDO Bassdevick Emmanuelle
36	28.163 du 16/11/2018	Plle(s) 01	Bloc 02	Section L (Saint Pierre)	Superficie 140,94m²	O.C.H (L113V)	Arr.1	TCHIVENDAIS Roger Jean Claude
37	27.800 du 09/05/2018	Plle(s) 01	Bloc 29	Section BP	Superficie 517,66m²	MPITA	Arr.1	BISSOUTA MABOUNDA Aloïse Devic
38	28.490 du 07/06/2019	Plle(s) 01	Bloc 171 bis	Section NI	Superficie 500,00m²	DJENO	TCHIAMBA-NZASSI	KITOKO Jiveny Deo Gracias
39	11.174 du 02/09/2005	Plle(s) 03	Bloc 68	Section AD Suite	Superficie 419,22m²	MBOTA Raffinerie	Arr.4	ADZIE MEXANT Ludovic
40	27.000 du 07/06/2017	Plle(s) 195 bis A	Bloc /	Section F	Superficie 480,91m²	CENTRE-VILLE	Arr.1	OKONGO Clément et MABIKANA Gustave

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).

Le Chef de bureau
Fait à Pointe-Noire, le 06 septembre 2019

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET N°010 / DURQuaP /2019
REPUBLIQUE DU CONGO
PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET DE RESTRUCTURATION DES QUARTIERS PRECAIRES (DURQuaP)

EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA REALISATION DE DEUX (02) NOTICES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (NIES) RELATIVE AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESEAUX EAU ET ELECTRICITE A BRAZZAVILLE ET A POINTE-NOIRE.

N° de Prêt: BIRD 8588-CG
N° de référence: CG-DURQuaP-054-SC-QC

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce prêt pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant «Deux (02) Notices d'Impact Environnemental et Social (NIES) relative aux travaux de réhabilitation des réseaux eau et électricité à Brazzaville et à Pointe-Noire».

2. Les services de consultant («Services») consistent à identifier et à analyser les impacts tant positifs que négatifs possibles sur l'environnement et la population que pourraient engendrer les travaux de réhabilitation des réseaux eau et électricité dans les quatre (04) quartiers cibles du projet (Moukoundzi-Ngouaka et Soukissa à Brazzaville puis Tchiniambi1 et Mboukou à Pointe Noire) d'une part, et d'autre part, de proposer des mesures de bonification des impacts positifs et de suppression, d'atténuation ou de compensation des impacts négatifs y relatifs.

3. La Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral/Projet de Développement Urbain et de Restructuration des Quartiers Précaires (DURQuaP) invite les firmes de consultants («Consultants») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont: (i) qualifications pour exécuter les services pressentis (références de l'exécution de contrats analogues, etc.); (ii) capacités techniques et en personnel (personnel permanent); (iii) domaines d'intervention ainsi que les années d'expériences et les références des clients bénéficiaires des prestations décrites. Les firmes ne doivent pas inclure dans la manifestation d'intérêt des curriculums vitae.

4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des «Directives: Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID» édition de janvier 2011, révisé en juillet 2014, («Directives de Consultants»), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

5. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

6. Un Consultant sera choisi selon la méthode «Qualification de Consultants «QC)» telle que décrite dans les Directives de Consultants.

7. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes: du lundi au vendredi de 09 h à 14 h.

8. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le 15 novembre 2019 à 10 h 00 (heures locales)

Secrétariat DURQuaP
A l'attention du Coordonnateur
Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, 5ème étage Immeuble Cheick TAMBADOU (à côté de l'Hôtel King Maya); Croisement Route de la Base militaire avec le Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO; BP: 14 729 – Brazzaville – République du Congo.
Tél: 22 613 90 36 / (+242) 05 776 90 57/06 667 22 29
Email: cepdurquapdggt@gmail.com

Le Coordonnateur par intérim du Projet,

Le Spécialiste en passation des marchés du Projet,

FOUAKAFOUENI Guy Arsène. -

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET N°011 / DURQuaP /2019
REPUBLIQUE DU CONGO
PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET DE RESTRUCTURATION DES QUARTIERS PRECAIRES (DURQuaP)

EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DU CONTRÔLE–SUPERVISION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU MARCHÉ SOUKISSA (ARRONDISSEMENT 5: OUENZÉ) À BRAZZAVILLE.

N° de Prêt: BIRD 8588-CG
N° de référence: CG-DURQuaP-067-SC-QC

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce prêt pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant «Contrôle –supervision des travaux de réhabilitation du marché Soukissa (Arrondissement 5: Ouenzé) à Brazzaville».

2. Les services de consultant («Services») sans être exhaustifs, consistent à:
• Coordonner le chantier en vue d'assurer l'avancement normal et rationnel des travaux;
• Délivrer toutes les autorisations écrites (journal de chantier et cahier de chantier) pour tout commencement et reprise des opérations de mise en œuvre prévues au marché;
• Elaborer toute solution technique alternative en vue de résoudre un problème nouveau qui pourrait se présenter, ou compléter le cas échéant les documents contractuels en collaboration étroite avec la CEP DURQuaP;
• Contrôler le respect des conditions administratives et techniques au marché y compris les plannings d'exécution des travaux fournis par l'entreprise;
• Contrôler l'application des mesures de protection de l'environnement prévues au marché travaux afin d'éviter les impacts négatifs des activités de réhabilitation.

3. La Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral/Projet de Développement Urbain et de Restructuration des Quartiers Précaires (DURQuaP) invite les firmes de consultants («Consultants») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont: (i) qualifications pour exécuter les services pressentis (références de l'exécution de contrats analogues, etc.); (ii) capacités techniques et en personnel (personnel permanent); (iii) domaines d'intervention ainsi que les années d'expériences et les références des clients bénéficiaires des prestations décrites. Les firmes ne doivent pas inclure dans la manifestation d'intérêt des curriculums vitae.

4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des «Directives: Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID» édition de janvier 2011, révisé en juillet 2014, («Directives de Consultants»), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

5. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

6. Un Consultant sera choisi selon la méthode «Qualification de Consultants «QC» telle que décrite dans les Directives de Consultants.

7. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes: du lundi au vendredi de 09 h à 14 h.

8. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le 18 novembre 2019 à 10 h 00 (heures locales)

Secrétariat DURQuaP
A l'attention du Coordonnateur
Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, 5ème étage Immeuble Cheick TAMBADOU (à côté de l'Hôtel King Maya); Croisement Route de la Base militaire avec le Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO; BP: 14 729
– Brazzaville – République du Congo.
Tél: 22 613 90 36 / (+242) 05 776 90 57 /06 667 22 29
Email: **cepdurquapdggt@gmail.com**

Le Coordonnateur par intérim du Projet,

Le Spécialiste en passation des marchés du Projet,

FOUAKAFOUENI Guy Arsène. -

RD CONGO

Inga III, de l'électricité pour les autres, pas pour les Congolais

L'avenir du barrage d'Inga III est paralysé par une défaillance et par la corruption. Dans un rapport publié lundi 29 octobre dernier, Resource Matters et le Groupe d'études sur le Congo (GEC) pointent le manque de transparence et d'adéquation dans le projet Inga III, un projet qui depuis 2015 a été rattaché à la présidence de la République. Les deux organisations appellent l'actuel président de la RD Congo à se montrer vigilant dans les futures négociations.

Le projet Inga III

Inga III est sans doute l'un des projets qui suscitent le plus d'intérêt hors des frontières de la République démocratique Congo. La Chine, l'Espagne, l'Afrique du Sud, l'Égypte, la Russie ont manifesté leurs vues d'une manière ou d'une autre. Quatorze milliards de dollars à investir pour produire dix gigawatts à partir des chutes d'Inga au Kongo Central, soit quatre fois plus que ce que le Congo ne dégénère aujourd'hui. Quarante gigawatts à terme.

Resource Matters et le GEC ont consulté les documents relatifs au projet et pour l'heure, la population locale serait privée de cette électricité. Les deux organisations révèlent que dans l'un des derniers accords signés fin 2018, il n'est plus question que la RDC se réserve trois gigawatts de la production d'Inga pour sa consommation intérieure, ce dont il était toujours fait mention dans les accords antérieurs. *«On ne voit pas dans les accords préliminaires de parties explicitement réservées pour le pays et encore moins pour la population congolaise. Cela serait quand même assez choquant qu'un si grand projet qui génèrerait autant d'électricité n'arrive pas à remédier au fait que pour l'instant, neuf Congolais sur dix vivent dans le noir, et donc n'arriverait pas à améliorer l'accès à l'électricité »,* relève Elisabeth Caesens, de Resource Matters.

Cet accord dit *«de développement exclusif»* a été signé juste avant les dernières élections entre l'ancienne présidence et deux consortiums, le groupement Chine d'Inga et le groupe ProInga, un consortium majoritairement espagnol et n'a jamais été rendu public. Or cinq gigawatts avaient déjà été promis à l'Afrique du Sud qui s'était engagée à investir. Une autre partie de la production pourrait aussi servir à alimenter les entreprises minières.

«Le grand projet hydro-électrique d'Inga III fait rêver énormément de monde. Mais il fait surtout rêver beaucoup de Congolais qui savent qu'il y a un immense potentiel là-bas qui pourrait aider à électrifier une bonne partie du pays. Pour l'instant, dans les négociations qui sont en cours et dans les accords préliminaires qui ont été déjà signés entre le Congo et les deux consortiums qui sont pressentis pour développer le projet, il n'y a pas vraiment de garantie que les Congolais vont bénéficier de l'électricité», poursuit Elisabeth Matters.

Tout reste encore à financer. Depuis son rattachement à la présidence, les bailleurs de fonds multilatéraux du projet s'étaient retirés et l'agence qui pilote Inga III a toujours manqué de fonds pour mener les études et les appels d'offre nécessaires à la bonne réalisation du projet. Les deux organisations appellent le nouveau chef de l'État à être vigilant dans les négociations à venir.

Le président Félix Tshisekedi a donné parmi les priorités de son mandat l'amélioration des conditions d'accès à l'électricité des Congolais.

Gaule D'Ambert

GOLFE DE GUINÉE

La piraterie maritime refait surface

Le cargo «Bonita» battant pavillon norvégien a été attaqué par des pirates armés, la nuit de samedi 2 novembre aux environs de 3h30, à 16 kilomètres des passes d'entrée du port de Cotonou. Il venait débarquer du gypse, une pierre à plâtre. Il était en rade et attendait d'être programmé pour le quai, quand derrière lui une petite embarcation a fait irruption en toute vitesse. A l'aide d'une échelle, les pirates ont fondu sur les infortunés marins, se rendent maîtres du navire et les contraignent de quitter le bateau.

Une vue du port de Cotonou

Bilan: sur 19 membres de l'équipage, 9 ont été pris en otage, dont le capitaine du bateau, tous de nationalité philippine. Ensuite, ils ont été emmenés dans une direction inconnue. Le navire a été attaqué dans la zone de mouillage du port.

A entendre une source proche de l'enquête, les ravisseurs s'exprimaient tous en anglais. Ce qui laisse à soupçonne qu'ils proviennent du grand voisin du Bénin, le Nigéria. Quand l'alerte a été donnée, il était déjà trop tard. Le navire est maintenant à quai et les habitués du port disent que c'est un bâtiment régulier à Cotonou.

Jusqu'au dimanche soir, on n'avait aucune trace des ravisseurs et aucune nouvelle des otages. L'enquête est confiée à la police judiciaire. Les forces navales multiplient les réunions de crise. Le lundi Patrice Talon devait tenir une réunion du genre.

Ce rapt est un signal qui ne devrait pas laisser indifférents les pays qui bordent le Golfe de Guinée. Le piratage est un cancer qui ressurgit, à l'heure où la zone a ardemment besoin de diversifier les sources d'approvisionnement pour continuer à lutter contre la crise économique causée par l'effondrement des cours de matières premières de ces pays.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

ETUDE de Maître Jean Marie MOUSSOUNDA
Notaire à Brazzaville
1er étage immeuble City Center, Centre-ville, B.P.: 14771;
Tél.: (00242) 81.18.93; 06.664.83.17; 05.52.06.60
NIU: P2005110002540126
E-mail: moussoundajeama@gmail.com
REPUBLIQUE DU CONGO

SAWA SARL

Société A Responsabilité Limitée
AU CAPITAL DE: UN MILLION (1.000.000) FRANCS CFA
Siège Social: 66, rue Avenue de France, Poto-Poto, BRAZZAVILLE
RCCM CG/BZV/01-2019 B12-00141

CONSTITUTION

Aux termes des actes reçus par Maître Jean Marie MOUSSOUNDA, en date à Brazzaville du 27 octobre 2019, dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de la Plaine, en date du 30 septembre 2019, sous Folio 176/10 n°3160, il a été constitué une société dénommée SAWA SARL dont les caractéristiques sont les suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée;

Capital: 1.000.000 F. CFA;

Siège: Brazzaville, au numéro 66, rue Avenue de France Poto-Poto;

Objet:
Commerce de détail en magasin spécialisé de produit alimentaires, boissons et tabacs manufacturés, habillement, fourniture de bureau, prestation de service dans le domaine de l'entretien des espaces vert; Montage de projet, la prise de participation, l'import-export, toutes opérations de construction et de chaudronnerie en général, audit technique et de contrôle d'exploitation, toutes opérations de négoce de tous produits notamment industriels, toutes opérations de transport et d'organisation logistique.

Généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières, immobilières, l'achat la vente, l'importation et l'exportation de véhicules automobiles d'occasion, ainsi que de pièces de rechange et d'accessoires automobiles neufs et d'occasion, la pneumatique, le transport l'entretien des routes, prestation de services divers, les machines électroniques, la quincaillerie, les produits cosmétiques, alimentaires et forestiers, la bonneterie, l'achat et la vente de bijoux, de tissus et de chaussures de toutes sortes, l'électronique, l'informatique, l'achat, la vente, l'importation et l'exportation de matériels électroniques et consommable informatiques, la pâtisserie, la boulangerie, divers négoce représentation commerciale, cyber café, hôtellerie, restauration et Bar, exploitation de jeux d'argent et autres, Agence de voyage et vente de billet, la NTIC;

Durée: 99 années;

RCCM: La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le n° BZV/01-2019 B12-00141 du 10/10/2019.

Gérance: Monsieur SOULE OBANILOLA Kabirou Deen est nommé en qualité Gérant de la Société.

Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion

Maître Jean Marie MOUSSOUNDA

CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE POINTE-NOIRE
OFFICE NOTARIAL MAITRE PAUL BERNARD BATIA
B.P.: 4613 — Tél.: (242) 05.534.46.83 - E-mail: secretariatoffice14@gmail.com
98, Avenue Linguissi PEMBELLOT
Rond-Point «Ex-BATA», à côté de l'immeuble des Officiers 9 étages-Pointe-Noire - Congo
Paul Bernard BATIA,
Notaire

INSERTION LEGALE

Suivant acte authentique reçu par Maître Paul Bernard BATIA, Notaire soussigné, le 23-07-2019, et enregistré à Pointe-Noire, le 25-07-2019, folio 137/26 n°6246, il a été constitué une société commerciale aux caractéristiques suivantes:

Dénomination: Société «LN IMMOBILIER ET SERVICES»;
Forme sociale: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (S.A.R.L.U.);
Associé unique: Madame BIELL Née N'SUELA Sophie Lydiane;
Capital social: Un million 1.000.000) de Francs CFA de cent (100) parts de dix mille (10.000) Francs CFA de valeur nominale;
Siège social: Au 248, Avenue du Havre, Base Industrielle Pointe-Noire - République du Congo;
Objet social: Gestion immobilière; Centrale d'achat; Distribution; Logistique et tous travaux d'entretien d'immeubles;
Durée: (99) années, à compter de son immatriculation;
Gérant statutaire: Madame BIEL Née N'SUELA Sophie Lydiane.
R.C.C.M: numéro CGPNR/19 B 375.

Pour avis,

Le Notaire.

DGC Diriger · Gérer Communiquer

Ecole Supérieure de Commerce et de Gestion

DGC, Etablissement Agréé sous le N°0016/MESCAB. DGESUP- DAAC
Ouvre au titre de l'année Académique 2019- 2020 un Master en Comptabilité, Contrôle de Gestion, Audit(CCA).
Le Master CCA est un diplôme de niveau Bac+5 et permet aux futurs diplômés:
- d'accéder directement à des postes de direction en comptabilité, contrôle de gestion, finances; audit interne
- d'intégrer le cursus de formation conduisant à l'expertise comptable, commissariat aux comptes
Programme de formation:
Programme Français du diplôme supérieur de comptabilité et de gestion(DSCG) et du diplôme supérieur de gestion et de comptabilité(DSGC) de l'Intec-Cnam.

Parcours de formation:
- Expertise &conseil
- Audit interne
- reporting et contrôle financier de groupe
- contrôle de gestion

Régimes d'études:
Les cours sont organisés en presentiel avec deux(2) regimes:
- régime temps plein: formation initiale (jeunes licenciés)
- régime en temps partiel: cours le soir (professionnels)

Les intervenants:
Un personnel enseignant de très haut niveau, justifiant le grade de Bac+8, composé de Docteurs en gestion et des experts comptables détenteurs de DEC (Diplôme d'expertise comptable)

Nos partenaires:
- Académie de Nice(France),- Intec- Cnam(France)
- Cabinet Educ Nation consulting (Canada)
- Ecole supérieure de Management de Genève(-Suisse)
Rentrée académique: le 25 novembre 2019
Adresse: En face du lycée Victor Augagneur
Mail: pdinassa@gmail.com

Contact: 06 838 57 28/ 055234660/ 04 452 33 89

PAROISSE SAINT JEAN-BAPTISTE DE TALANGAÏ (ARCHIDIOCÈSE DE BRAZZAVILLE)

Engagement des catéchistes et envoi en mission

Pour démarrer en beauté la nouvelle année catéchétique 2019-2020, une trentaine de catéchistes de la paroisse Saint Jean-Baptiste de Talangaï et ceux de la communauté ecclésiale de base Saint Jacques dans le quartier Jacques Opangault étaient en formation pendant trois jours, du 23 au 25 octobre 2019, à l'initiative de l'abbé Alexis Tobangui, curé de la paroisse. La formation était axée sur différents thèmes ayant abouti à un enseignement sur: «le catéchiste et la gestion doctrinale: un binôme à concilier, «l'éthique ou l'identité du catéchiste», «la catéchèse: rencontre de l'homme avec le divin» et sur «l'élaboration de la fiche pédagogique du catéchiste».

Durant ces trois jours, le frère Jean Kombo Boutsoki, directeur diocésain de la catéchèse, a présenté le catéchiste comme un baptisé qui est appelé à former d'autres disciples du Christ. Le catéchiste a une mission spécifique et doit présenter une bonne physionomie au sein de la communauté paroissiale. Le message qu'il proclame dans l'Evangile est un message d'amour, puisque Dieu est amour. Le catéchiste proclame la mort et la résurrection du Christ avec un catéchisme qui est permanent et persévérant. Pour cela, trois caractéristiques sont primordiales: savoir être, savoir-faire, savoir comprendre. Le catéchiste est un modèle de communication, il guide l'homme à la maturité chrétienne par la transmission de l'Evangile. Il est le boulanger de la foi comme une farine dans le levain, a réaffirmé le frère Jean Kombo Boutsoki.

«Chrétien de Brazzaville, qu'as-tu fait de ton baptême?». A ce questionnement, il faut dire que le catéchiste est porteur d'un message et en même temps serviteur, car le message qu'il a reçu de Dieu doit être communiqué en permanence aux non-croyants. Pour illustrer son argumentaire, le directeur diocésain de la catéchèse a énuméré quelques repères qui identifient le catéchiste: Le catéchiste est un compagnon de route du non-croyant (confère synode sur la catéchèse tenu en 1977) et promulguer par le bienheureux Pape Jean-Paul II en 1979 sur le comment évangéliser en notre temps, comme le Christ qui marche quotidiennement avec nous sur le chemin de l'histoire. Le catéchiste accompagne le chrétien sur le chemin de la vérité; il est différent de l'enseignant du public, il est le maître, l'accompagnateur du non-croyant qui s'ouvre à la foi et qui croit à l'évangélisation. *«Marc 1, 22: ils étaient frappés par son enseignement»*. Vivez ce que vous enseignez, car la catéchèse est une communication qui vise à montrer que Dieu nous rencontre dans notre humanité. La catéchèse se vit et le non croyant qui s'ouvre à la foi est reçu au pré-catéchuménat par le catéchiste qui le prépare au sacrement de l'initiation chrétienne. Dans l'Eglise, le sacrement le plus important est la communion ou l'eucharistie, qui aboutit à la confirmation et aux autres sacrements. Le sacrement du baptême, nous amène à la communion ou l'eucharistie.

Pour que le catéchiste soit un bon éducateur, plusieurs aspects doivent être observés: *«Avoir une attitude d'écoute, de dialogue, de fidélité à Dieu et à l'homme»; «une maturité humaine dans la foi: le catéchiste doit se revêtir du Christ»; «Avoir le sens de responsabilité et la cohérence de vie pour susciter la confiance et l'admiration de la part des catéchumènes»; «Etre disponible et avoir la volonté, le dévouement, l'accueil des valeurs évangéliques: l'hospitalité, la solidarité, la générosité»*. Le catéchiste n'est pas un mercenaire au milieu des catéchumènes. Dans l'enseignement qu'il dispense, il doit assimiler les thèmes fondamentaux de l'Eglise tels que adoptés par le Concile Vatican II, tenu de 1962 à 1965 et qui a abouti à la mise sur pied de 16 documents conciliaires.

Les catéchistes au premier plan

Avant de terminer son exposé, le conférencier a fait quelques commentaires sur l'élaboration de la fiche pédagogique du catéchiste. Cette fiche comporte divers chapitres: *«Titre de la rencontre ou de la leçon», «l'idée doctrinale: message essentiel à transmettre», «Accrochage ou point de départ qui comporte un fait de vie ou l'expérience de vie ou un fait de société», «Parole de Dieu qu'il faut célébrer par l'acclamation, la lecture divine (lectio Divina), la reformulation du texte avec les mots propres ou expressions du catéchiste, réparer les mots et expressions difficiles à enseigner, expliquer ce qui est dit dans le texte (contenu doctrinal), l'actualisation ou contextualisation du texte (ce qui est enseigné dans le texte), question de reconstitution du texte, «Attitude chrétienne», «habillage ou orientation du texte: pour la vie, la liturgie, la prière», «la résolution ou texte de méditation, la mémorisation du texte»* et les activités.

Après ces trois jours de formation, les catéchistes ont renouvelé leur mandat missionnaire, dimanche 27 octobre 2019, 30e dimanche du Temps ordinaire, à la messe de 6h30 célébrée par l'abbé Alexis Tobangui et animée par la chorale Le Jourdain. Dans son homélie tirée de l'Evangile de Luc 18, 9-14 sur la parabole du pharisien et du républicain, l'abbé Alexis Tobangui a rappelé aux catéchistes les missions qui leur incombent. *«La mission des catéchistes a été et demeure déterminante dans l'implantation et l'expansion de l'Eglise en Afrique. Le synode de 1977 recommande que le catéchiste, non seulement bénéficie d'une parfaite formation spéciale, mais aussi, est tenu à recevoir une formation doctrinale. La formation du catéchiste doit être soignée et notre Eglise ne peut qu'apprécier, avec reconnaissance, le labeur généreux des catéchistes. Ils enseignent bénévolement la Parole de Dieu, ils éduquent et forment dans la foi plusieurs générations de chrétiens. Le service qu'ils rendent dans notre Eglise est inestimable et indispensable»*, a souligné l'abbé Tobangui.

Pascal BIOZI KIMINOU

EGLISE EVANGELIQUE DU CONGO

Rentrée biblique à l'ECODI

Après trois mois de vacances, les enfants de l'Ecole de dimanche (ECODI) du Congo ont repris avec le chemin d'apprentissage de la Parole de Dieu, le matin du dimanche 6 octobre 2019, sur tout l'ensemble du pays.

Une vue des enfants participant à l'Ecole du Dimanche

Cette nouvelle année biblique qui s'est ouverte dans toutes les paroisses et annexes de l'Eglise évangélique du Congo (E.E.C) a pour thème général: *«Travailler pour être au service de Dieu et du prochain»* tiré du livre des Ephésiens, chapitre 4 verset 8. Les Ecoles de dimanche de Moukondo et Diata du consistoire de Brazzaville II qui ont connu des problèmes l'année dernière avec la hiérarchie de leurs paroisses ont bel et bien pris part à cette journée d'ouverture, malgré la sanction infligée à leur bureau paroissial.

Cette journée d'ouverture nationale a été marquée par un moment de grande joie pour les enfants qui retrouvaient leurs frères et sœurs et aussi leurs enseignants (moniteurs ou monitrices) après un moment d'absence et avant de faire connaissance avec des nouveaux venus puisque les enfants n'ont pas besoin des jours pour devenir ami, ils ont juste besoin du premier contact.

Il faut le préciser, au cours de cette nouvelle année biblique, dont les enseignements se donneront comme d'habitude, tous les dimanches entre 7h30 et 8h30 du matin, quatre classes (4-6 ans, 7-9 ans, 10 ans et ados) seront enseignés dans toutes les paroisses et annexes de l'Eglise évangélique du Congo à l'exception de celles de Brazzaville II qui auront une classe de plus, la classe des petits destinée aux enfants nouveaux nés à ceux de 3 ans maxi, qui est encore dans sa phase expérimentale.

Cette année biblique qui a ouvert ses portes le dimanche 6 octobre 2019 les refermera le dimanche 5 juillet 2020. En dehors des activités de chaque paroisse ou consistoire qui auront lieu au cours de l'année, deux grandes activités nationales sont prévues en juillet 2020. C'est le camp national à Dolisie du 20 au 26 juillet bien avant cela aura lieu l'assemblée des délégués toujours à Dolisie du 16 au 19 juillet. Au cours de cette assemblée, un nouveau bureau devrait être élu puisque le mandat de l'actuel dirigé par Eric Lezin Nzicoud Mbenze touchera à sa fin en juillet 2020.

Davy Dimitri MACKITA
(Stagiaire)

Avis de réunion

L'abbé Brice Armand Ibombo, secrétaire général de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), annonce à toutes les commissions épiscopales qu'il y aura une réunion, le mercredi 6 novembre 2019, à 15h, au Centre interdiocésain des œuvres (CIO), à Brazzaville. A l'issue de cette réunion, une messe sera célébrée au cours de laquelle, des intentions de prière seront élevées vers le Seigneur en faveur de tous les ouvriers apostoliques défunts de la CEC.

BASILIQUE SAINTE-ANNE DU CONGO (ARCHIDIOCÈSE DE BRAZZAVILLE)

Messe des prémices de l'abbé Magloire Estève Moutsila

Ordonné prêtre le dimanche 29 septembre 2019 à Libreville au Gabon, pour le compte de l'archidiocèse de Brazzaville, l'abbé Magloire Estève Moutsila a célébré sa messe des prémices, dimanche 13 octobre dernier en la Basilique Sainte-Anne du Congo. Cette célébration eucharistique a rassemblé les communautés chrétiennes de cette paroisse, celles venues des différents coins de l'archidiocèse, des membres de sa famille, ainsi que près d'une vingtaine de prêtres concélébrants, avec eux, le curé-recteur de cette paroisse, l'abbé Armand Serge Emmanuel Kiyindou.

L'homélie du président de la célébration eucharistique s'inspirant des textes liturgiques du 28e dimanche du temps ordinaire a dépeint trois tableaux dont les leçons à en tirer sont celles de reconnaître toujours la puissance de Dieu d'abord et avant tout. Tous les jours, a rappelé l'abbé Magloire Estève Moutsila, *«nous prions et quand nous recevons, quelle est notre attitude? Nous qui recevons tous les jours les bienfaits du Seigneur, qui sommes gratifiés, quelle est notre attitude; si ce n'est pas l'ingratitude. Mais le Seigneur nous exhorte à ne pas être dans cette lignée. Nous sommes appelés à entrer dans la lignée du dixième lépreux qui est l'action de grâces, de ce qu'on a reçu comme don, et la vie déjà est un don. Le fondement de notre engagement c'est la mort et la résurrection de Jésus-Christ»*.

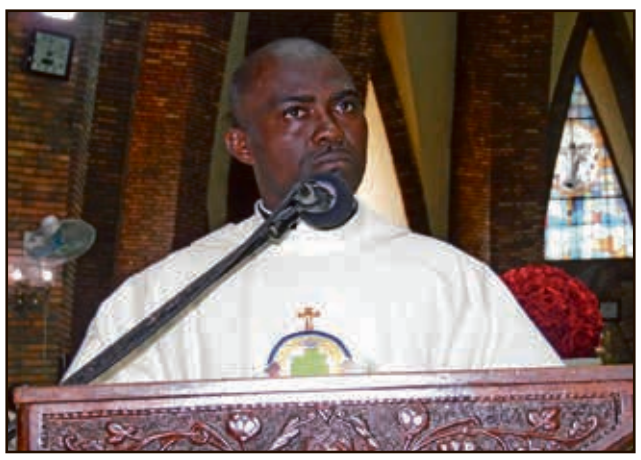

Abbé Magloire Estève Moutsila

Avant le chant d'action de grâces, le curé-recteur s'est adressé au peuple de Dieu en se focalisant sur cette messe des prémices de l'abbé Moutsila, avant de prier les chrétiens de manifester leur joie pour l'événement. Puis, a suivi la séquence des cadeaux au nombre desquels celui de la paroisse, constitué d'une chasuble que le curé-recteur lui a fait porter séance tenante. Peu avant la fin de la messe, le curé-recteur a de nouveau pris la parole pour s'adresser cette fois-ci à l'abbé Moutsila: l'abbé Moutsila, a-t-il rappelé, a passé huit ans de diaconat; et huit ans de persévérance. Il a salué le soutien que la communauté paroissiale a apporté à l'abbé Moutsila pour que ce jour arrive, sans oublier sa famille biologique qui compte deux prêtres et une religieuse. *«A travers ton ordination, tu es peut-être après l'abbé Isidore Malonga, le 15e ou le 16e prêtre de cette paroisse. C'est une grande responsabilité. Vu les circonstances dans lesquelles, le Seigneur a produit ce sacerdoce, c'est aussi une grande responsabilité. Et nous sommes tous témoins. Je voudrais simplement te souhaiter un fructueux ministère, en même temps aussi un petit conseil, tu es à la croisée des chemins, tout commence maintenant, c'est toi qui donnera le timbre de ton sacerdoce. Et enfin ton ordination est une joie pour nous tous et pour la communauté paroissiale de Sainte-Anne qui a longtemps pleuré ce jour, Dieu a souhaité qu'il en soit ainsi, qu'il soit loué. «Ozwi yango na pasi, kosalela yango liyoto te», littéralement traduit: «Tu l'as reçu difficilement, ne t'amuses pas avec.»*

L'abbé Moutsila a remercié le Seigneur et tous ceux qui l'ont encouragé de près ou de loin. Il a promis de faire bon usage des conseils de son aîné le curé-recteur.

Alain-Patrick MASSAMBA

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
N°_____/PAPN-SPCPM du_____2019
REPUBLIQUE DU CONGO
PORT AUTONOME DE POINTE-NOIRE
PHASE D'URGENCE DU PLAN DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT
DU PORT DE POINTE-NOIRE ET PROJET D'APPUI A L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE PECHE
AU CONGO ET A LA DURABILITE DE SA GESTION
SERVICES DE CONSULTANTS
Manifestations d'intérêt

Le Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN) a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (AFD) sur fonds délégués de l'Union européenne, pour accompagner le programme d'extension de ses infrastructures d'accueil, de mise à niveau de la gestion environnementale du site, et de préservation de la ressource halieutique. Les objectifs de ce programme sont :
(i) de permettre au PAPN de répondre à la croissance du trafic du port de Pointe-Noire en améliorant ses structures d'accueil et sa compétitivité ;
(ii) d'appuyer le PAPN afin de mettre en œuvre une gestion environnementale conforme aux standards internationaux ;
(iii) d'appuyer le Congo afin de retrouver un mode d'exploitation durable de la ressource halieutique.
Les Services du consultant auront pour objet d'assurer la communication grand public et institutionnelle de ce programme. Le budget maximal alloué à ces services est de 200 000 euros soit.131 191 400 FCFA sur une durée maximale de 4 ans.
Le PAPN invite les consultants à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.
Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'article 1.3 des «Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers», disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD www.afd.fr
Les consultants intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.
Si le consultant est constitué en groupement, la manifestation d'intérêt doit inclure :
- Une copie de l'accord de groupement conclu par l'ensemble de ses membres.

OU

- Une lettre d'intention de constituer un groupement dans l'hypothèse où sa proposition serait retenue, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de groupement proposé.

Le caractère similaire des expériences sera analysé en fonction :
- De l'ampleur des marchés ;
- De la nature des Services : Communication
- Du domaine et de l'expertise technique :
- Définition d'une stratégie de visibilité, construction et mise en œuvre d'un plan de communication pluriannuel
- communication grand public (populations locales, acteurs de la pêche industrielle et artisanale) et institutionnelle (autorités congolaises, communauté portuaires et usagers du port) utilisant les média print, télévisuelle, internet et réseaux sociaux ;
- relation presse ;
- communication événementielle.
Expérience de communication pour un projet d'une organisation internationale, d'une entreprise multinationale ou financé par des bailleurs internationaux serait valorisée.
- Du contexte géographique : Afrique francophone.
Le Client examinera également la pertinence des manifestations d'intérêt au regard du critère suivant :
- Appui sur des partenaires locaux ;
Le PAPN dressera une liste restreinte de 6 candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.
Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous au plus tard le 27 novembre 2019 à 12 heures (heure locale).

Direction Générale du Port Autonome de Pointe-Noire
Avenue de Bordeaux (Enceinte Portuaire)
BP :711-Pointe-Noire -République du Congo
Tel : (+242) 22 294 00 52 ;
Courriel : info@papn-cg.org ;
(A l'attention de Monsieur le Directeur Général du PAPN)
Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, de lundi à vendredi de 8h00min à 16h30 min (heure locale) :
Le Chef de Département Communication du PAPN
Avenue de Bordeaux (Enceinte Portuaire)
BP :711-Pointe-Noire -République du Congo
Tel : (+242) 06.693 59 18
Courriel : arseneobambi@papn-cg.org ;
avec Copies : jeanjacques mombo250@gmail.com ;
spcpm@papn-cg.org

Pointe-Noire, le

Le Directeur Général
du Port Autonome de Pointe-Noire

ANNEXE A LA MANIFESTATION D'INTERET

(A FOURNIR SIGNE AVEC LA CANDIDATURE SANS MODIFICATION DU TEXTE)

Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé de l'offre ou de la proposition : _____(le «Marché»)
A : _____(le «Maître d'Ouvrage»)

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'»AFD») ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
2.2 Avoir fait l'objet :
a. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
b. D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
c. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique http://www.worldbank.org/debarr (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
2.5 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.

3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
3.1) Actionnaire contrôlant le Maitre d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maitre d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
3.2) Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maitre d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
3.3) Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maitre d'Ouvrage ;
3.4) Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maitre d'Ouvrage ;
3.5) Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :
i. Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché;
ii. Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maitre d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
3. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
4. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
5. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maitre d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maitre d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maitre d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.
6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maitre d'Ouvrage.
6. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : ..... En tant que: .....
Dûment habilité à signer pour et au nom de [2].....

Signature :.....

En date du : .....

[2] En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire ou du consultant joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire ou le consultant.

ENFANCE

Accompagner la mise en œuvre des droits de chaque enfant, pour l'inclusion et l'équité sociale

Le Laboratoire de droit et de science politique (LADSP) de l'Université Marien Ngouabi, sous le patronage de sa coordonnatrice, a organisé du vendredi 25 au samedi 26 octobre 2019 au rectorat, un colloque scientifique sous le thème: *«Les 30 ans de la Convention relative aux Droits de l'enfant».* Y ont pris part des membres du Gouvernement, des professeurs de droit, des membres du corps diplomatique, des doctorants et d'étudiants.

Une vue des participants

Les droits de l'enfant ont été ratifiés par tous les pays du monde. La Convention relative aux droits de l'enfant existe depuis le 20 novembre 1989. Le colloque a été organisé, selon la Pr Emmanuel née Adouki Delphine Edith, pour faire le bilan de la Convention. L'enfant, selon l'étymologie latine, ne parle pas; c'est un adulte en devenir, a-t-elle indiqué. L'enfant a été initialement soumis à un statut dont l'évolution a successivement dépassé l'objet de la préoccupation parentale. La protection de l'enfant par le droit, sa condition sociale sont, de nos jours, une question pertinente.

La représentante du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance, Micaela Marques De Souza, a rappelé l'article premier de la Déclaration universelle des droits de l'homme: *«Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits».* Pour elle, cette Déclaration montre que les enfants ont les mêmes droits fondamentaux que les adultes. En reconnaissance de leurs besoins spéciaux, les enfants ont aussi des droits spécifiques.

La Convention relative aux droits de l'enfant *«reconnait la dignité humaine fondamentale de tous les enfants, en mettant l'accent sur le besoin urgent afin de garantir leur bien-être et leur développement. Tous les enfants ont droit à une vie élémentaire qui ne doit pas rester le privilège de quelques-uns»*, a affirmé Micaela Marques De Souza. L'enfant est donc un individu, un membre d'une famille et d'une communauté, et la Convention reconnait à celui-ci des droits et responsabilités qui correspondent à son âge et à sa maturité. En envisageant ses droits de cette façon, la Convention englobe tous les aspects de la vie de l'enfant. Depuis sa ratification et son application par les Etats, la Convention relative aux droits de l'enfant a contribué à changer la vie des enfants dans le monde, a-t-elle estimé.

Le représentant du Recteur de l'université Marien Ngouabi a déclaré: *«l'intérêt de l'enfant, la prise en compte de ses besoins physiques intellectuels, sociaux, affectifs, ainsi que le respect de ses droits doit guider toute décision le concernant. Aussi, doit-on penser au statut juridique de l'enfant».*

A noter que le Congo a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant le 14 octobre 1993. Selon la représentante de l'UNICEF, malgré des progrès remarquables, un nombre important d'enfants n'a toujours pas la possibilité de profiter pleinement de leur enfance. Au Congo, les enfants vulnérables et marginalisés, parmi lesquels certains enfants vivant avec handicap et la plupart des enfants autochtones, voient leur enfance écourtée. Dans ce cas, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance se doit d'être disponible pour accompagner, avec les autres agences du système des Nations Unies, les partenaires au développement, les acteurs de la société civile, le Gouvernement la mise en œuvre des droits de chaque enfant, afin de promouvoir l'inclusion et l'équité sociale à tous les nouveaux.

Issa BILAL-ECKY
(Stagiaire)

PARCELLE A VENDRE

La parcelle est située à un bel emplacement, au croisement de la rue Abala et l'avenue Marien Ngouabi dans le sixième arrondissement de Brazzaville, Talangaï. Non loin de l'école de la liberté.

Pour tout contact aux fins de plus amples informations:
Tél.: 06 840 02 99 / 04 031 10 99.

EDUCATION

La rapporteuse spéciale de l'ONU déplore les pratiques discriminatoires envers les élèves autochtones

En visite de travail à Brazzaville du 14 au 24 octobre, la rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les questions des peuples autochtones, Victoria Tauli-Corpus, a échangé avec le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Anatole Collinet Makosso, sur l'accès des autochtones à l'école. Elle a déploré les pratiques discrimatoires et persistantes vis-à-vis des élèves autochtones.

La scolarisation des enfants autochtones, une urgence

Ayant effectué une tournée dans les départements de la Likouala et de la Sangha où résident les plus grandes communautés des peuples autochtones du Congo, Victoria Tauli-Corpus a fait savoir au ministre l'existence de pratiques discriminatoires envers les autochtones au sein des établissements scolaires. Les élèves autochtones, a-t-elle soutenu, subissent des actes discriminatoires de la part de leurs condisciples bantou et parfois des enseignants. *«Le ministre m'a informé de la signature d'un décret qui va donner plus de chance aux enfants autochtones d'avoir accès à l'éducation. J'espère que le décret sera appliqué à la lettre pour résoudre tous ces petits problèmes»*, a-t-elle ajouté. Ce décret viendra renforcer une armature juridique déjà existante qui, dans l'ensemble, reconnait à cette frange représentant 1,2% de la population, la jouissance de tous ses droits civils, économiques, sociaux et culturels.

Toutefois, Victoria Tauli-Corpus s'est félicité du partenariat entre le Congo et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) dans la mise en œuvre des classes ORA (Observer, réfléchir et agir) au profit des jeunes autochtones, afin de mieux les préparer à intégrer le système formel. Des classes spéciales où les enseignements sont dispensés en langues autochtones y sont prévues. Aussi a-t-elle exprimé toute sa disponibilité à appuyer cette initiative en favorisant l'échange d'expérience dans ce domaine entre le Congo et certains pays d'Amérique latine où la mise en œuvre des écoles bilingues interculturelles est une réussite.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENT DES IMPOTS ET DES DOMAINES
BUREAU DE LA CONSERVATION FONCIERE DE BACONGO
N° 100/19/MFB/DGID/DEFFD/DDID-BCF-B

INSERTION LEGALE

Le Chef de Bureau de la Conservation Foncière de Bacongo-Brazzaville

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Bacongo, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants:

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastrales	Quartiers	Arrondis / Département	Requérants
01	N° 5036 du 02/09/19	Section C2, bloc 46, Plle 1, Sup.374, 89 m2	138, Rue Kitengué- Qutier Mpissa	Bacongo	KWAMA MATITI Roger
02	N° 4853 du 28/05/19	Section G, bloc 140, Plle 5, Sup.773, 39 m2	94, Rue Kinouani Eugène	Bacongo	MIANTOMBA Rachelle
03	N° 4899 du 24/06/19	Section -, bloc -, Plle -, Sup.607, 54 m2	Kombé	Madibou	MIALOUNGUILA Constant
04	N° 4878 du 12/06/19	Section A2, bloc 39, Plle 16, Sup.175, 00 m2	20, Rue Mandzomo (Qtier Météo)	Makélékélé	MALONGA Carine Bertille
05	N° 20424 du 16/07/19	Section AT2, bloc 89, Plle 2, Sup.339, 45 m2	65, Rue Ngouala Taboula	Mfilou	MOKOKO Fredy Cyriaque
06	N° 4969 du 06/08/19	Section -, bloc -, Plle -, Sup.309, 75 m2	Avenue Auberge non dénommée	Madibou	NDOUNDOU Edith Chantal
07	N° 5035 du 02/09/19	Section B2, bloc 68, Plle 6, Sup.359, 90 m2	75, Rue Mossendjo (Diata)	Makélékélé	TOUBANSANGOU André
08	N° 4905 du 26/06/19	Section C3, bloc 169, Plle 4 bis, Sup.134, 40 m2	Rue Samba Ndongo n° 1183 bis	Makélékélé	BARALANGUI BIMBO Christella Raïssa
09	N° 5038 du 03/09/19	Section G, bloc 111, Plle 6(ex 228), Sup.568, 28 m2	228, Rue Augereau	Bacongo	Enfants KYSSAMA: KYSSAMA DIKOULOU Prince; KYSSAMA MASSENGA Ulrich Fortuné; KYSSAMA MOUTOUMBO Dorvalle Christelle; KYSSAMA YELLET MATONGO Miyat Jean Martin; KYSSAMA NSONA Guvhadys Marlette
10	N° 4885 du 17/06/19	Section B2, bloc 111, Plle 11, Sup.172, 79 m2	23, Rue Ndzabana Jadot (Qtier Diata)	Makélékélé	PEMBE ISSAMOU MAYENGUE
11	N° 4976 du 09/09/19	Section C2, bloc 36, Plle 9, Sup.616, 00 m2	49, Rue Jeanne Vialle	Bacongo	NSATOUNKAZI Guy Vady Bélange
12	N° 5064 du 18/09/19	Section -, bloc -, Plle -, Sup.40.000, 00 m2 soit 4ha	Mandiélé (Ignié)	Pool	QUENARD Joséphine Marie Françoise
13	N° 4863 du 06/06/19	Section AI, bloc 122, Plle 7 Sup.370, 86 m2	9, Rue Mampouya Ma Moussosso (Qtier Kinsoundi)	Makélékélé	BIBOUSSI Pulcherie Danielle
14	N° 19706 du 30/06/19	Section AS2, bloc 116, Plle 9, Sup.407, 39 m2	15, Rue Nkouka Bernard (Mayanga)	Madibou	TSIAKAKA Christel Jerimoth
15	N° 4967 du 05/08/19	Section -, bloc-, Plle -, Sup.420, 00 m2	60, Rue Malanda Adolphe	Mfilou	GOMA MAKAYA Marie Louise
16	N° 4858 du 04/06/19	Section G, bloc 16, Plle 6 bis, Sup.102, 48 m2	12 bis, Rue Ibara Joseph (ex Berenger)	Bacongo	STELLIAUNI S.A.R.L.U.
17	N° 10840 du 26/08/14	Section AE, bloc -, Plle 3, Sup 570, 25 m2	Rue Sita du bois	Madibou	MATONDO Christian Brice R.
18	N° 4679 du 1er /02/19	Section -, bloc -, Plle - , Sup.5083, 60 m2	Ngampoko (vers laba)	Madibou	BANZOUZI Ella Gwladys Trésor
19	N° 5048 du 10/09/19	Section BD3, bloc 117, Plle 11, Sup.400, 00 m2	66, Rue Ngoma Joseph	Djiri	ANKANA SAPHA DEKOUMOU
20	N° 4903 du 26/06/19	Section F, bloc 95, Plle 14 bis (ex 6 bis), Sup.406, 77 m2	111, Rue Ngolo Tchissambou (ex Moll)	Bacongo	BASSENGA FIELLOT To'v Fresnay
21	N° 4770 du 15/04/19	Section E, bloc 29, Plle 8, Sup.286, 20 m2	5, Avenue des trois Francs (la Glacière)	Bacongo	LOUAMBA MATSIONA Anicet Modeste
22	N° 4691 du 18/02/19	Section B2, bloc 3, Plle 3, Sup.877, 28 m2	5, Rue Mont Belo (Diata)	Makélékélé	IBOUANGA Félicien
23	N° 5062 du 16/09/19	Section C3, bloc 202, Plle 8(ex 110), Sup.268, 83 m2	110, Rue Pierre Mbongo	Makélékélé	Enfants MVILA: MVILA Préfina; MVILA Gloire; MVILA Japhet
24	N° 20662 du 26/09/19	Section-, bloc -, Plle 4, Sup.1268, 73 m2	P.K.45. Quartier Campement	Pool	ONDAYE Jean Baptiste
25	N° 20663 du 26/09/19	Section-, bloc -, Plle 3, Sup.1040, 00 m2	P.K.45. Quartier Campement	Pool	ONDAYE Jean Baptiste
26	N° 20664 du 26/09/19	Section -, bloc -, Plle -, Sup.2535, 00 m2	Village Moutoh	Pool	Société ENCO S.A.
27	N° 5080 du 27/09/19	Section C, bloc 28, Plle 3 bis (ex 24), Sup.130, 61 m2	24, Rue Jeanne d'arc	Bacongo	LESSIEBA Antoine Rigobert
28	N° 5082 du 30/09/19	Section C2, bloc 85, Plle 3 (ex 419), Sup.222, 98 m2	419, Rue Mbiémo- Qtier Mpissa	Bacongo	KOUTA MALONGA Landry Hermann
29	N° 4980 du 13/08/19	Section AG, bloc 1, Plle 1bis, Sup.369, 80 m2	261, Rue Nganga	Makélékélé	YIMBOU Léonnel Kani
30	N° 4981 du 13/08/19	Section AG, bloc 1, Plle 1, Sup.294, 19 m2	262, Rue Moutinou	Makélékélé	YIMBOU née BADIANSEKE Florine
31	N° 3678 du 05/04/12	Section C2, bloc 5 (ex 30), Plle 5 (ex 30), Sup.184, 66 m2	30 bis, Rue Jeanne Vialle	Bacongo	BATOLA Andrée Vivienne
32	N° 5043 du 06/09/19	Section AW(ex AU), bloc 114, Plle 10(ex 11), Sup.440, 00 m2	Rue Matoumbou (Q. Madibou)	Madibou	NOMBAU MAFOUKA Hélène Stéva
33	N° 4871 du 12/06/19	Section BK, bloc 139, Plle 2(ex 5 bis), Sup 400, 00 m2	Rue Nkounkou Charles (Q.Mbouono)	Madibou	KEHOUA Helena Grâce
34	N° 5055 du 11/09/19	Section G, bloc 60, Plle 4, Sup.223, 08 m2	56, Rue Mbala Prosper	Bacongo	BIYOKA Emma Stelle Laeticia
35	N° 4928 du 10/07/19	Section AE, bloc 50, Plle 8, Sup.637, 76 m2	Rue Miekoutima A. (Q. Mansimou)	Madibou	KINOUANI Gabriel
36	N° 4610 du 28/12/18	Section C, bloc 5, Plle 8, Sup.306, 90 m2	394, Rue Malanda Rock	Bacongo	SITHAS Cygrid
37	N° 5074 du 24/09/19	Section C2, bloc 99, Plle 10, Sup.974, 87 m2	243-245, Rue Alexandry	Bacongo	NKODIA François
38	N° 4973 du 07/08/19	Section A3, bloc 13, Plle 8, Sup.290, 43 m2	46, Rue Pierre Matingou	Makélékélé	MAPOUATA Dianalyse Flore
39	N° 4175 du 24/01/18	Section BJ, bloc 116, Plle 9, Sup.5630, 83 m2	Mbouono Corniche (Central S.N.E)	Madibou	BILECKOT Richard
40	N° 4301 du 03/05/18	Section -, bloc -, Plle -, Sup.440, 00 m2	Kombé	Madibou	LOUSSIKILA Branly Alex
41	N° 4643 du 18/01/19	Section F, bloc 47, Plle 1 bis, Sup.352, 17 m2	64, Rue Maurice Louamba (ex Berger)	Bacongo	MAFOUMBA née OKAKA Marie Noëlle
42	N° 5045 du 09/09/18	Section B2, bloc 173, Plle 13, Sup.761, 78 m2	19, Rue Avenue de l'ORSTOM (Q. Diata)	Makélékélé	TCHICAMBOUD Léa Patricia
43	N° 3336 du 03/05/16	Section AP, bloc 176, Plle 11, Sup.400, 40 m2	24, Rue Mounoko, Qtier Indzouli	Mfilou	NDOUNDOU Adeline
44	N° 5213 du 29/10/19	Section A2(ex A), bloc 22, Plle 6(ex 13), Sup.212, 63 m2	13, Rue Mbemba Paul	Makélékélé	BAKEKOLO Emavie Marseille

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière).

Fait à Brazzaville, le 31 octobre 2019

Pour l'Insertion légale
Brigitte OKOLA, Inspecteur Principal des Impôts

ECONOMIE

3e trimestre 2019: le bénéfice net de UBA bondit de 32,3% alors que le revenu brut atteintUS$1,18milliard

United Bank for Africa (UBA) a enregistré des performances impressionnantes dans le cadre de ses résultats financiers non audités du troisième trimestre 2019, avec une croissance significative des revenus bruts, qui ont atteint US $1,18 milliard, soit une augmentation de 14,2% par rapport au US $1,04 milliard enregistré en septembre 2018.

Siège du groupe UBA à Lagos, Nigéria

Le bénéfice avant impôts du groupe UBA a augmenté de 24,2% pour atteindre US $271,2 millions, contre US $218,46 millions au cours de la même période en 2018. Pareillement, son bénéfice après impôts a également progressé de 32,3%, passant de US $170,4 millions en septembre de l'année dernière, à US $255,45 millions au cours de la même période cette année. Cette performance impressionnante place le rendement annualisé des fonds propres de la Banque à 20,6%.

Selon le rapport déposé lundi auprès de la Bourse du Nigeria (NSE), le revenu d'exploitation net de UBA a progressé de 11,6% en glissement annuel pour atteindre US $734,62 millions, contre US $658,31 millions au cours de la même période de 2018. Malgré le taux d'inflation à deux chiffres enregistré au Nigéria (son plus grand marché) et les incertitudes liées à l'environnement des affaires dans celui-ci et dans d'autres pays africains, les dépenses d'exploitation maîtrisées de UBA n'ont augmenté que de 8,4%. Cela est en grande partie dû aux coûts liés à la réglementation.

La Banque continue de maintenir un bilan très solide, avec un actif total de US $13,70 milliards, en hausse par rapport aux US $13,45 milliards enregistrés en décembre 2018. Les dépôts de la clientèle ont également augmenté pour atteindre US $9,31 milliards. Les fonds propres sont restés très solides à US $1,53 milliard, en hausse de 10,5% et reflétant une forte capacité de génération des capitaux en interne.

Dans ses commentaires sur les résultats, Kennedy Uzoka, Directeur général du Groupe UBA Plc, a déclaré: "La résilience de notre modèle économique et notre croissance ciblée des actifs productifs ont généré une croissance du produit des intérêts de 10,8%. Outre les revenus louables réalisés sur les

Kennedy UZOKA, Directeur général du Groupe UBA Plc

actifs générateurs d'intérêts, nous avons également enregistré une croissance de 22,1% des revenus ne portant pas sur des intérêts, principalement en raison de la pénétration accrue de nos offres de services bancaires numériques de qualité supérieure, de l'expansion du crédit, des transferts d'argent et d'autres services transactionnels liés au style de vie".

UBA reste attachée à sa vision de devenir le leader incontesté des institutions de services financiers en Afrique. Nous continuerons à innover et à dominer tous nos secteurs d'activité, tout en assurant une efficacité opérationnelle de premier ordre et un service clientèle hors pair. Nous commençons à réaliser les premiers bénéfices de notre programme de transformation en cours et je suis vraiment enthousiaste pour les jours à venir", a déclaré M. Uzoka.

Le Directeur Financier du Groupe, Ugo Nwaghodoh, a également déclaré: "Avec les résultats obtenus au cours du trimestre considéré, la banque reste sur la bonne voie pour atteindre son objectif en termes de résultats pour l'année. Nous avons pu augmenter le portefeuille de prêts de 14,7% (ce qui est bien supérieur à nos prévisions) en nous concentrant sur les pôles de croissance des diverses économies dans lesquelles nous exerçons nos activités. Nous avons également mis au point de nouveaux produits de crédit destinés à des segments spécifiques du marché des consommateurs et des PME, et continuerons à le faire dans le strict respect des meilleures normes de crédit / souscription, tout en nous efforçant d'atteindre le seuil légal de ratio de prêt sur financement fixé par la Banque Centrale".

United Bank for Africa (UBA) est un des leaders du secteur bancaire africain. Le groupe exerce ses activités dans 20 pays africains et est également présent dans les centres financiers mondiaux : aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, et en France, grâce à un bureau de représentation. UBA fournit, via différents canaux, des services bancaires à plus de 17 millions de clients à travers le monde.

Pour en savoir plus, retrouvez-nous sur www.ubagroup.com ou sur nos pages Facebook, Instagram, LinkedIn et Twitter.

MEMO

Il y a trente ans mourait Luambo Makiadi ''Franco''

Il y a trente ans que le «Grand maître» François Luambo Makiadi, alias «Franco de mi amor», a été rappelé à Dieu, le 12 octobre 1989. A la suite d'une longue et pénible maladie à Namur, en Belgique. Il repose depuis au cimetière de la Gombé, à Kinshasa, dans son pays, la République Démocratique du Congo. Depuis son décès, les mélomanes de la bonne musique du Congo et du continent et d'ailleurs qui se reconnaissaient dans ce grand artiste sont orphelins de la rumba odemba, et du T.P Ok Jazz, son ensemble musical.

Doté d'une verve oratoire remarquable, les œuvres amoureuses, satiriques, humoristiques, pamphlétaires et autres de Luambo Makiadi qui libéraient les émotions de chacun, manquent depuis des années aux férus de la musique qui se reconnaissaient en lui, même si les artistes ne meurent pas comme le dit un adage. Luambo Makiadi savait amadouer et dans un style populaire, vulgaire, touchant la sensibilité des mélomanes, il se permettait de toucher la sensibilité des populations, toutes générations confondues, en dénonçant les défauts et les manies, se servant quelquefois d'une critique proche de l'insulte. Né le 6 juillet 1938 à Sonabata, à une centaine de kilomètres de Kinshasa, Luambo Makiadi découvre la richesse de l'harmonica qu'il ne quittera plus grâce au concours de l'un de ses camarades. Aux côtés d'Ebengo Dewayon, il s'initie aux premières notes de la guitare. Peu après, interviendra Albert Luampasi, un autre guitariste de renom. Par ailleurs, bien qu'adolescent, et gagné par le virus de la musique, il opte pour la guitare au détriment de l'harmonica et enregistre déjà des chansons, à l'âge de 15 ans, avec le groupe Waton de Dewayon. De même, Luambo Makiadi commence à chanter les chansons d'autres artistes, axées sur des thèmes relatifs aux réalités du quotidien. Avec le concours de Bowané, Franco se fait un nom.

Le 6 juin 1956, à Léopoldville, naît l'orchestre «Ok Jazz», (Ok pour Oscar Kashama), ''Franco'' Luambo, ''Rossignol'' Landu, ainsi que Saturnin Pandi ''De la lune'', Loubelo et Jean-Serge Essous (trois Congolais de Brazzaville) en sont les premiers musiciens. Ils font connaissance avec Oscar Kashama, qui les encourage et décide de les prendre en charge dans son Bar, *«Chez Cassien»*. Le succès est fulgurant, mais la naïveté gâche les efforts de ces jeunes et des bonnes choses qui ne durent guère. L'orchestre connaît une scission en 1957: Essous, Pandi et ''Rossignol'' quittent l'Ok Jazz et créent le Rock-A-Mambo en compagnie de ''Nino'' Malapet. Mais Célestin Kouka ''Célio'' et ''Edo'' Ganga rejoignent ''Franco''.

«Grand maître», comme l'appellent désormais ses nombreux admirateurs, Luambo Makiadi,

Luambo Makiadi ''Franco''

avec son orchestre, impose son leadership et marque d'une empreinte indélébile les décennies 70-80 et 80-90 par sa musique, ce qui le propulse au sommet de la gloire. Et marque par la même occasion un tournant décisif pour la vie de l'orchestre. Il attire à ses côtés les grands talents artistiques de son pays et d'ailleurs, grâce à une politique de grandeur. Il fait presque le tour de la planète et sa musique gagne en notoriété. L'orchestre est désormais modelé à son image et l'Ok Jazz devient le T.P. Ok Jazz. Véritable meneur d'hommes et organisateur patenté, Luambo Makiadi hisse le T.P Ok Jazz, dans le cercle fermé des plus grands orchestres populaires de danse de l'Afrique noire. Plusieurs marques sont créées pour produire les chansons de son ensemble musical et les œuvres de haute facture voient le jour à un rythme infernal. En passant, il faut aussi souligner que ''Franco'' a été président de l'AS Vita Club de Kinshasa, grande équipe de football de la capitale congolaise. Il créé de nouvelles structures pour l'édition, la promotion et la production de disques en 1982, et s'installe par la même occasion en Europe avec certains de ses musiciens pour une durée indéterminée. A sa mort, une brouille entre la famille de Luambo Makiadi et des musiciens du T.P. Ok Jazz sur le problème de succession, conduit à la succession. Des musiciens se désolidarisent et créent l'orchestre Bana Ok, sous la conduite de Lutumba ''Simaro''. Par ailleurs, Youlou Mabiala qui, avec l'aide de la famille et l'appui de l'imprésario Dominique Manzenza Nsala Mu Nsala, a réussi à ressusciter cet ensemble musical n'est malheureusement pas resté longtemps aux commandes ni parvenu à lui redonner son auréole parce que fauché par la maladie en plein concert en 2004, à Pointe-Noire. Evacué en France pour des soins, il y est toujours et n'a plus jamais repris du service. Depuis, le drapeau Ok Jazz ne flotte plus en République Démocratique du Congo, en Afrique et dans d'autres continents, au grand regret des mélomanes friands de la bonne musique. Peut-on penser que l'orchestre aurait survécu si son patron avait été en vie ? Personne ne peut le dire avec certitude.

Alain Patrick MASSAMBA

ROMAN

«Le Comte de Fontainebleau» de Ramsès Bongolo réédité

Editeur, romancier, poète, essayiste, dramaturge et critique littéraire congolais, Ramsès Bongolo a présenté le 24 octobre 2017, à l'Institut français du Congo (IFC), une réédition de son ouvrage ''Le comte de Fontainebleau'' publié en 2012. La cérémonie de présentation et dédicace a eu lieu en présence de Mireille Opa, directrice générale des Arts, et des lettres, et des amoureux de la plume.

Ramsès Bongolo (à gauche), pendant la présentation du livre.

Paru aux Editions Alliance Koôngo, «Le comte de fontainebleau» est un roman de 278 pages contenant 20 chapitres dont: le pacte du sang, la traque du vampire, le corps de Dracula…

Disponible dans toutes les librairies du Congo-Brazzaville au prix de 10000F, ce livre nous dévoile l'Histoire de la France. Une histoire souvent rapportée par des écrivains occidentaux avec son monde fantastique de loups garous. Aussi remarque-t-on des scènes d'horreur liées au vampirisme, une caractéristique de la littérature occidentale.

Les personnages de ce roman reflètent la réalité de la société française de la Renaissance où l'amour est parfois au cœur des grands conflits.

Il s'agit de l'histoire de Francesco Melzi qui tombe dans le piège de Lord Dracula qui lui demande de tuer cinquante vierges de son école, histoire des enfants de la lumière qui, avec un druide, mettent fin à la ruse de ce dernier, tels sont les principales fondations de ce roman fleuve qui nous fait voyager, du début à la fin, dans un monde extraordinaire du vampirisme.

Dans ce récit, le vampirisme se situe au niveau du personnage de Dracula avec tout le sang qu'il fait couler au cours de ses forfaitures.

Et la première victime de Dracula est le proviseur Francesco Melzi, dans un château, qui marque une ère d'épouvante pour toutes les filles qui y sont internées pour leur scolarité.

Le pacte qu'il signe avec Dracula lui demande de lui apporter le sang frais d'une vierge, tout en gardant le secret: *«Vous aurez pour mission de m'apporter le sang frais d'une vierge dans le crypte secrète, et vous ne serez affranchi de ce pacte que lorsque vous m'aurez apporté le fluide vital de 50 jeunes et belles pucelles»*.

Pour l'auteur, l'inspiration n'a pas de limite; le tout dépend de l'amour et de la beauté de la chose. C'est pourquoi il est possible d'écrire sur tout ce qui nous inspire. Car la littérature, selon l'auteur, n'a pas de frontière. Il n'existe ni la littérature congolaise, ni française…

A noter que la première édition du roman a été publiée aux Editions Edilivre, Paris, 2012.

Vitia KOUTIA et Diachiley MASSAMBA
(Stagiaires)

Maître MILANDOU née Chanel LOUBAKY-MOUNDELE
Notaire
02, avenue de la Base (Croisement avec le Boulevard Denis SASSOU-NGUESSO), immeuble TAMBADOU CHEICKNA, virage Maya-Maya / Quartier Batignolles, Brazzaville
Tél.: (00242) 06 665 04 03/05 629 46 47
E-mail: chaneloubaky@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE DENOMMEE SPORT GAME

Société A Responsabilité Limitée / Au capital de 1 000 000 F. CFA
Siège social à Brazzaville / République du Congo

Suivant acte authentique établi à Brazzaville en date du 09 octobre 2019 par Maître MILANDOU née Chanel LOUBAKY-MOUNDELE, Notaire à Brazzaville, dûment enregistré à la recette de Brazzaville le 11 octobre 2019, sous folio 185/3 N°3287, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée;

Objet: La société a pour objet, en République du Congo, la prise des paris sur les événements sportifs, notamment:
- La gestion et l'organisation des mises d'argent sur la réalisation d'un événement sportif;
- Le Conseil et l'organisation des paris sportifs.

Dénomination: La société a pour dénomination sociale: SPORT GAME;

Siège social: 196, rue Frère Hervé, Arrondissement 1 Makélékélé, Brazzaville (République du Congo);

Durée: La durée de la société est fixée à 99 années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier;

Capital: Le capital social est de 1 000 000 F. CFA, divisé en 100 parts sociales de 10.000 F. CFA, entièrement souscrites et libérées;

Gérance: La société est gérée par Monsieur Volodymyr KUZKO;

RCCM: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro CG-BZV-01-2019-B12-00146 en date du 16 octobre 2019.

Pour insertion

Me MILANDOU née Chanel LOUBAKY-MOUNDELE, Notaire

«CONGO CONSULTING SERVICES»
Société à Responsabilité Limité Unipersonnelle(SARLU)
Au capital de un million (1 000 000) de Francs CFA
Siège social: Zone Industrielle de la Foire, Camp ELF. B.P: 906, Pointe-Noire, République du Congo

JIFMAR CONGO
SOCIETE ANONYME UNIPERSONNELLE AVEC ADMINISTRATEUR GENERAL
AU CAPITAL DE 10.000.000 DE FRANCS CFA
SIEGE SOCIAL: ENCEINTE DU PORT AUTONOME, BASE TPSMI
QUAI ILOGS, B.P.: 5.605
POINTE-NOIRE, REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS D'ÉLECTION DE DOMICILE ET DE TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Par Procès-verbal en date du 28 septembre 2019, enregistré auprès des Services de l'administration fiscale de Pointe-Noire le 18 octobre 2019, l'Actionnaire Unique de la société JIFMAR CONGO a décidé d'élire domicile et de transférer son siège social au sein du Cabinet Congo Consulting Services, sis au camp ELF, Zone Industrielle de la Foire, Pointe-Noire, République du Congo.

Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-N01fe du Procès-verbal sous le numéro 19 DA 1358 du 25 octobre 2019.

Pour avis.

Organisation mondiale de la Santé

Bureau de la Représentation au Congo
BP : 2465 ; Tél. : (242) 663 83 29 – Brazzaville

AVIS DE VACANCE DE POSTE CONSULTANT SSA

Médecins d'appui aux districts sanitaires

But du Poste :

Le poste vise à renforcer les équipes cadres des districts sanitaires y compris ceux des programmes nationaux de vaccination, conformément aux directives techniques en vigueur afin de réduire la morbidité et la mortalité dues aux maladies.

Objectifs:

La vision mondiale de l'OMS dans son 13-ème plan général, consiste à faire bénéficier un milliard de personnes supplémentaires au service de santé, à être mieux protégés face aux situations d'urgence sanitaire et à bénéficier d'un meilleur état de santé et de plus de bien-être.
Par conséquent, les objectifs consistent à assurer les services de santé de qualité à tous les niveaux.
Aussi le plan national de développement sanitaire PNDS 2018-2022 met l'accent sur l'équité. La fourniture des services de santé devrait se faire d'une manière intégrée au niveau le plus opérationnel qui est le district sanitaire.
Le titulaire du poste travaille dans le cadre du Renforcement des systèmes de santé de districts avec un accent particulier dans le Programme des maladies évitables par la vaccination au sein du Bureau pays de l'OMS avec un poste de travail décentralisé dans un département à l'intérieur du pays.
Sous la coordination du Représentant de l'OMS et la supervision technique du Chef de l'équipe IVD/EPI, ainsi que sous l'orientation technique des homologues pertinents du Bureau régional, il aura des relations de travail étroites avec le personnel professionnel et administratif pertinent du Bureau régional et du bureau pays de l'OMS. A cet effet, le titulaire travaille directement avec les Directions départementales de la Santé pour le dialogue sur les politiques et afin de faciliter l'adoption d'approches coordonnées en vue d'appuyer la mise en œuvre des programmes nationaux de vaccination et d'autres programmes connexes.
Le titulaire demande l'orientation auprès d'une large gamme de sources d'information, et sous l'orientation du superviseur immédiat, travaille de manière indépendante en faisant preuve de jugement professionnel et de leadership opérationnel afin d'initier des plans et projets alignés sur les stratégies nationales et les politiques de l'OMS. Il fournit l'expertise technique et promeut des relations de collaboration avec les principaux parties prenantes et partenaires, les responsables au niveau des districts sanitaires et les organisations non gouvernementales.

Fonctions

1. Appui opérationnel

Orientation opérationnelle – et plans de travail
-Soutenir la mise sur pied au niveau des districts sanitaires et de sa zone d'affectation les organes de prise de décision au niveau local pour faciliter le consensus entre les acteurs départementaux et leurs homologues du niveau national ;
-Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des plans d'activités avec un accent particulier sur le plan annuel du PEV au niveau des districts sanitaires afin de renforcer la fourniture des services de santé, de la vaccination et la surveillance des maladies évitables par la vaccination.

Gestion des projets/programmes
- Faciliter la gestion des ressources dans tous les domaines des programmes du système de santé avec un accent particulier sur le programme de vaccination, assurer le suivi des indicateurs des programme et analyser les données programmatiques et de surveillance à utiliser pendant la gestion de ces programmes programme ;
-Collaborer étroitement avec les autorités locales afin de les aider à mettre en œuvre et évaluer ses projets de vaccination et assurer une approche globale des interventions de santé.

2.Capacité technique

Suivi et utilisation des données pour l'analyse :
-Assurer le suivi et évaluer les politiques et programmes nationaux du système de santé avec un accent particulier sur le programme de vaccination, apporter l'assistance nécessaire au système de santé avec un accent particulier sur le programme national de vaccination en matière de collecte, de compilation, d'analyse et d'utilisation des données de grande qualité en vue des mesures à prendre ;
-Aider les districts sanitaires à étudier les opportunités de partage d'informations aux niveaux interne et externe, et renforcer les capacités des autorités départementales en vue de mettre en place et maintenir des observatoires nationaux de la santé assurant l'intégration des données y compris celles des campagnes de vaccination ;
-Faciliter l'utilisation des nouvelles technologies (y compris les TIC) afin de rendre la collecte, l'analyse et l'utilisation des données plus efficaces et efficientes.

Soutien au renforcement du système santé y compris le système de vaccination de routine :
-Apporter un soutien technique afin de renforcer les performances du système de santé de district y compris la couverture de la vaccination de routine , en mettant au point des services de santé offrant des meilleurs services ainsi que ceux de la vaccination de routine réguliers appropriés par le truchement de sites fixes, de proximité et mobiles, y compris l'intensification des périodes de la vaccination de routine, les journées de la santé de l'enfant et les interventions intégrées sur la santé de l'enfant ;
-Renforcer les aptitudes de gestion des équipes cadres de district y compris par le truchement du renforcement des capacités et de la formation ;
-Aider à mettre en œuvre le PNDS et les plans stratégiques pluriannuels complets (PPAC), ainsi que des plans de travail opérationnels annuels et appuyer le suivi en cours de ces plans ;
-Aider le gouvernement du pays à mettre au point des applications de Renforcement des systèmes de santé (RSS) à soumettre à l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (Gavi) ;
-Mettre au point et en œuvre une stratégie et un plan d'action à l'effet de renforcer le système de suivi et d'évaluation des programmes y compris celui de la vaccination, et améliorer le programme de vaccination à tous les niveaux.

Soutien en vue de créer et de renforcer la surveillance des maladies évitables par la vaccination :
-Mettre en œuvre, assurer le suivi et évaluer les réseaux régionaux de la surveillance fondée sur les laboratoires des maladies évitables par les nouveaux vaccins, notamment la méningite bactérienne et d'autres maladies bactériennes invasives (pneumonie bactérienne et sepsis), et assurer la surveillance de la gastroentérite du rotavirus ;
-Réviser et apporter un soutien technique afin de renforcer les données et les indicateurs de surveillance des maladies évitables par la vaccination.

Expériences professionnelles :
1.Connaissances approfondies avérées des principes, pratiques, méthodologies et techniques des programmes de vaccination ;

2.Excellente capacité d'analyse des maladies sous surveillance y compris celles évitables par la vaccination et des données liées au PEV, de synthèse des informations et de présentation de conclusions claires et concises en vue de faciliter la prise de décision ;
3.Excellente compréhension de la stratégie de lutte contre la maladie y compris celle liée à l'élimination de la rougeole et de la rubéole, et introduction de nouveaux vaccins ;

4.Familiarité avec le système des NU, notamment la connaissance des fonctions de l'OMS aux niveaux national, régional et mondial. Capacité à travailler comme membre d'une équipe et aptitude à travailler dans un environnement multiculturel.

Education (Qualifications) :
Essentiel : Diplôme universitaire en médecine ou en santé publique ou domaine connexe ; Maîtrise en santé publique ou épidémiologie ou d'autres domaines pertinents connexes d'une université reconnue au niveau international.
Au moins 5 années d'expérience de travail pertinent au niveau national dans les programmes de santé y compris celui de la vaccination, la surveillance des maladies évitables par la vaccination et la gestion des données, notamment l'expérience avérée dans les environnements à faibles niveaux de ressources.
Expérience avérée du travail avec les partenaires au développement, sur la mise au point, la planification, la mise en œuvre ou le suivi et l'évaluation des stratégies et programmes de système de santé et de la vaccination.
Expérience avérée à travailler selon des dates limites et des budgets, en collaboration avec une large gamme de parties prenantes.
Souhaitable : Formation postuniversitaire en santé publique ou épidémiologie.
Formation/expérience approfondie en matière de système de santé, de la vaccination, de la surveillance et d'interprétation des données ;
Expérience en matière de mobilisation de ressources et d'élaboration de politiques.
Connaissance de l'OMS, du système des NU ou des ONG au niveau global et national serait un atout.
Autres compétences (par exemple l'informatique) : Bonne connaissance de toutes les applications de MS Office, des tableurs et de l'analyse des données. Une bonne connaissance des paquets de logiciels d'épidémiologie ou des statistiques serait un atout.

CONNAISSANCE DES LANGUES

Une excellente connaissance du français et une bonne connaissance de travail de l'anglais ou du portugais, ainsi que d'une autre langue des Nations Unies serait un atout.

REMUNERATION ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Les titulaires seront rémunérés (es) au grade de NOC suivant le barème des Nations Unies ;
Les qualifications énumérées dans le présent avis constituent des exigences minimales ;
Pour des raisons pratiques, seuls les candidats dont les dossiers sont retenus sont contactés ;
Etre de nationalité congolaise ;
Les candidatures féminines qualifiées sont vivement encouragées.

ENVOI DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature comprennent la lettre de motivation et le CV, doivent être adressés à Monsieur le Représentant de l'OMS au Congo, Avenue Charles de Gaulle, enceinte Cité Louis Pasteur B.P 2465, Brazzaville Congo, au plus tard le 15 novembre 2019.

PARTENARIAT

FECOFOOT: fini avec Adidas, place à Macron!

La Fédération congolaise de football (FECOFOOT) accorde désormais l'exclusivité de l'habillement des équipes nationales à la marque Macron. L'équipementier italien qui remplace Adidas et les nouvelles tenues des Diables-Rouges ont été présentés officiellement au public et à la presse samedi 2 novembre 2019 à Brazzaville, dans un hôtel.

Après un peu plus d'une année depuis son arrivée, l'actuel Comité exécutif de la FECOFOOT a paraphé un contrat de 3 ans avec la marque Macron en février dernier, à Paris. Une première, dit-on, depuis la création de l'instance dirigeante du football congolais.

Macron succède à Adidas, rival historique de tous les équipementiers du monde, qui habillait jusque-là les Diables-Rouges dans le cadre d'un accord d'assistance technique décroché par la CAF au profit des fédérations n'ayant pas d'équipementier officiel. Ce contrat a expiré cette année.

Le nouveau partenariat avec Macron, a souligné le président de la FECOFOOT Jean-Guy Blaise Mayolas, demeure une occasion d'*«assurer le perfectionnement et l'accompagnement des équipes nationales et des clubs par des appuis financiers, des équipements sportifs de qualité et des formations»*. Toutefois, les deux partenaires n'ont pas dévoilé les clauses du contrat qui les lie désormais.

Les officiels à la cérémonie de présentation

Le maillot est le vêtement des joueurs. *«Il est caractéristique d'une équipe par sa couleur et ses motifs, et d'un joueur par le nom et son numéro»*, a rappelé Jean Guy-Blaise Mayolas. Le représentant de la marque Macron, Silvio Martinuzzi, s'est quant à lui montré confiant vis-à-vis de *«la qualité et de la texture des vêtements de sport et des accessoires»* de la firme italienne.

Le nouveau maillot des Diables-Rouges conçu par la marque Macron est *«léger, confortable, respirant et adapté au climat local»*, a expliqué Silvio Martinuzzi. Il est frappé d'une étoile au-dessus de l'écusson de la FECOFOOT, symbole de l'unique titre de champion d'Afrique des Diables-Rouges, remporté au Cameroun en 1972 par une génération de joueurs surdoués dont trois, Jean-Michel Mbono''Sorcier'', Jean-Bertrand Claise Balékita ''Eusébio'' et Bagamboula-Mbemba ''Tostao'' étaient présents à la cérémonie de présentation du nouvel équipementier et du nouveau maillot des Diables-Rouges.

Les Diables-Rouges étrenneront pour la première fois leur nouvelle tunique siglée Macron le 13 novembre prochain à Thiès, lors du match Sénégal-Congo de la première journée des éliminatoires de la CAN 2021. Le vœu le plus cher du président Mayolas *«est que le port de ce maillot par nos joueurs soit porteur de plus d'engagement, de détermination et de l'amour de la patrie»*

La marque Macron a été créée en 1971 et son siège est à Bologne en Italie. De prestigieux clubs et sélections nationales arborent son emblème. *«L'équipementier habille des joueurs de renom, des athlètes sur les sports olympiques. Ce qui revient à dire que Macron peut également être classé parmi les plus prestigieux habilleurs sportifs»*, a affirmé Sivio Martinuzzi. Les Diables-Rouges se sont ajoutés à cette liste. Mais, sont-ils prêts à faire peur de nouveau sous la bannière du troisième équipementier du monde après Nike et Adidas?

Le nouveau maillot des Diables-Rouges

Petit signalement opportun: le nom de la marque n'a rien à voir avec une personnalité politique contemporaine.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

FOOTBALL/CHAMPIONNAT DE LIGUE 1

Le train est toujours en gare

V.Club-Mokanda de Pointe-Noire a retrouvé la tête du classement à l'issue des matches du week-end dernier. Mais l'agonie continue pour l'AS Cheminots, l'autre grand club de la capitale économique. Les hommes du rail font du surplace, à la dernière place. Leur situation est préoccupante.

Les résultats de la cinquième journée font dire que les journées du championnat national de Ligue 1 ne se ressemblent pas. Le leader, Patronage Sainte-Anne, en a fait une amère expérience, samedi 2 novembre au Complexe sportif de Pointe-Noire, face au V.Club-Mokanda qui lui a infligé un cinglant 3-0. Un retour sur terre brutal. Fin de rêve pour les ''Bleu et blanc''? Non! La compétition est loin de livrer son verdict. Patronage Sainte-Anne peut toujours croire en son étoile. V.Club-Mokanda et Patronage Sainte-Anne ont ouvert le bal de la cinquième journée. D'autres clubs ont pris le relais, dimanche 3 novembre, aussi bien à Pointe-Noire qu'à Brazzaville, à Owando qu'à Dolisie.

A Massamba-Débat, le Kinois Kitoko Kisendo ''Sébaré'' faisait parler la poudre en premier match. Un but inscrit à la 46e minute de jeu et qui a fait le bonheur de Jeunesse Sportive de Talangaï (JST) aux dépens des militaires d'Inter Club: 1-0.

De leur côté, FC Kondzo et Tongo FC livraient une rencontre fertile en buts. Trois, au total, tous à l'actif du FC Kondzo. Ils sont partis des petits pieds de Joseph Mbangou (20e), Archange Bikouta (68e) et Akendzet (80e).

A Pointe-Noire, le Complexe sportif retrouvait un peu plus d'animation que la veille. Parce qu'AS Cheminots et Diables-Noirs en décousaient sportivement. Finalement, la reprise de volée de Dorcas Akanampio à la 60e minute de jeu permettait aux ''Jaune et noir'' de l'emporter (1-0). Et donc, la locomotive est toujours en détresse.

Dans cette même ville, RCB n'était pas venu en touriste. Il était en quête de victoire. Il l'a emporté sur Nico-Nicoyé: 1-0!

Finalement, les deux derniers matchs de la journée, disputés hors de Brazzaville et de Pointe-Noire, ont produit une victoire et un nul. A Owando, AS Otohô a renvoyé, défaite, l'Etoile du Congo (2-0). Ses buteurs sont Chancel Mbemba et Carof Bakoua. Et à Dolisie, CARA a contraint les Fauves du Niari au partage des points. Au but de Nkonkani (32e), les Aiglons répondaient par un heading d'Ismaël Ankobo (51e). Mais ils l'ont échappé belle, l'AC Léopards ayant trouvé la barre transversale sur un penalty frappé par Cyr Nkodia Bobo, obtenu dans les derniers instants de la partie.

G.-S.M.

Résultats techniques: V.Club-Mokanda-Patronage Sainte-Anne (3-0), Nico-Nicoyé-RCB (0-1), Inter Club-JST (0-1), AC Léopards-CARA (1-1), AS Otohô-Etoile du Congo (2-0), FC Kondzo-Tongo FC (3-0), AS Cheminots-Diables-Noirs (0-1).

Classement officieux: 1.V.Club-Mokanda (12 points, +6). 2.AS Otohô (11 points, +7). 3.CARA (11 points, +5). 4. JST (10 points, +4). 5. Patronage Sainte-Anne (10 points, +3). 6.AC léopards (8 points, +2). 7.FC Kondzo (7 points, +2). 8.Diables-Noirs (7 points,-1). 9.RCB (7 points, -2). 10.Nico-Nicoyé (4 points, -2). 11.Inter Club (3 points, -4). 12.Etoile du Congo (3 points, -6). 13.Tongo FC (2 points, -5). 14.AS Cheminiots (1 point, -6).

ETUDE DE MAITRE Hortense MVINZOU LEMBA
NOTAIRE
05 551-36-01/06 650-53-28
Brazzaville – République du Congo

INSERTION LEGALE

(GLOBAL HOLDING)

Société Anonyme Unipersonnelle
Au Capital de Dix millions (10 000.000.) de Francs CFA
Siège social sis au n°1342 Rue Moukoukoulou,
Plateau des 15 ans, Brazzaville
RCCM CG-BZV-01-2019-B15-00003
République du Congo

Aux termes d'un acte reçu par Maître Hortense MVINZOU LEMBA, Notaire titulaire d'un Office en la résidence de Brazzaville, le neuf avril deux mil dix-neuf, enregistré à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de la Plaine, en date du neuf avril deux mil dix-neuf, sous le Folio 066/25 N°1071, il a été constitué, conformément à l'Acte Uniforme portant Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA), une Société Anonyme Unipersonnelle dénommée: «GLOBAL HOLDING»

La société a pour objet, directement ou indirectement en République du Congo et à l'étranger:
* Conseil en investissement;
* Gestion de patrimoine;
* Placement de fonds;
* Gestion de portefeuille;
* Prestations de services.

Et, généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires connexes ou annexes, susceptibles à en faciliter la réalisation, l'extension et le développement.

Capital social: Dix millions (10.000.000) de F. CFA;

Durée de la société: 99 ans;

Siège social: 342, Rue Moukoukoulou, Plateau des 15 ans, Brazzaville;

Administrateur Général: Monsieur SITOU Jean De Dieu Maxime César Christel.

Pour insertion

Maître Hortense MVINZOU LEMBA

ETUDE DE MAITRE Hortense MVINZOU LEMBA
NOTAIRE
05 551-36-01/06 650-53-28
Brazzaville – République du Congo

INSERTION LEGALE

SOCIETE

«CABINET G.O. SERVICES», en sigle «CGOS» S.A.R.L.U.
Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital d'un million (1 000 000) de Francs CFA
Siège social: Sis n°01, rue Sainte-Anne, Ouenzé, Q156, Brazzaville
RCCM CG-BZV-01-2019-B1300078, République du Congo

Aux termes d'un acte reçu par Maître Hortense MVINZOU LEMBA, Notaire, titulaire d'un Office en la résidence de Brazzaville, le quatre avril deux mil dix-neuf; enregistré aux Domaines et Timbres de la Plaine, en date du cinq avril deux mil dix-neuf, sous le Folio 064/14 N°1038, il a été constitué, conformément à l'Acte Uniforme portant Traité de l'Organisation pour l'harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA), une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée «CABINET G.O. SERVICES», en sigle «CGOS» S.A.R.L.U.

La société a pour objet, directement ou indirectement, en République du Congo et à l'étranger.
* La réalisation des études, du suivi et contrôle en architecture, urbanisme, ingénierie, hydraulique, hydrologie, transport d'énergie, environnement, aménagement du territoire, en matière de bâtiment et travaux publics et autres;
* Les prestations de services;
* Expertises dans le domaine des BTP;
* Formations et Conseils.

Et, généralement, toutes opérations immobilières ou mobilières, civiles commerciales, financières ou industrielles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ou qui seraient de nature à favoriser son extension ou son développement;

Capital social: million de Francs CFA;

Durée de la société: 99 ans;

Siège social: Sis no 101, rue Sainte-Anne, Ouenzé, Q/56, Brazzaville;

Gérance: Monsieur Germain OUMBA;

RCCM: RCCM CG-BZV-01-2019-B1300078

Pour insertion

Maître Hortense MVINZOU LEMBA

VISITE DU PREMIER MINISTRE AU COMPLEXE INDUSTRIEL DE LA SOCIÉTÉ GRANDS MOULINS DU PHARE (SGMP)

L'usine est prête pour la production

Prélude à son inauguration par le Président de la République prévue courant fin novembre et début décembre 2019, l'Unité industrielle de transformation céréalière de la Société les Grands Moulins du Phare (SGMP) a reçu le 23 octobre 2019 le Premier Ministre, M. Clément Mouamba. L'usine est quasiment prête a constaté le chef du Gouvernement, suite à la visite guidée effectuée en compagnie de M. Jean-Luc Maret, le Directeur général de la SGMP. Il s'agit d'un complexe comprenant une minoterie, une maïserie, une provende et un élevage.

Le Premier ministre Clément Mouamba et sa suite écoutant les explications du DG de la SGMP, M. Jean-Luc Maret

On se souvient le 15 mai 2017, la Société Grands Moulins du Phare (SGMP) avait signé avec le Port autonome de Pointe-Noire, une convention l'autorisant à occuper le domaine public portuaire pour une durée de 25 ans.

Filiale du Groupe SOMDIAA, implanté au Congo depuis plus de 60 ans à travers la Saris situé à Nkayi, la SGMP projetait de construire dans le port un complexe industriel de transformation céréalière. Deux ans après le projet est sorti de terre. Pari tenu, l'usine est prête! a indiqué M. Jean-Luc Maret le Directeur général de la SGMP. Le Premier Ministre Clément Mouamba l'a constaté. Les essais de son fonctionnement sont concluants, avec succès.

Les équipements ou moyens industriels mis en place sont constitués principalement d'un moulin d'une capacité de production de 70.000 tonnes de farine de blé par an, d'une maïserie (semoule et farine de maïs) de 24.000 tonnes par an (intégré au moulin), d'une unité de production d'aliments de bétail (provende) de 20.000 tonnes par an, ainsi que des espaces de stockage de céréales d'une capacité de 18.000 tonne. A cela, il faut ajouter un couvoir de 20.000 poussins par semaine situé à Nkayi sur le site de l'usine sucrière de Saris.

La SGMP

A terme, cette activité de couvoir de Nkayi sera complétée au fil du temps par la création d'une ferme parentale pour la production des œufs à couver, puis par l'implantation d'une maïserie. Ainsi, en termes prévisionnels, le Groupe Somdiaa aura investi un peu plus de 24,411 millions d'euros et créée plus de 70 emplois directs et quelques centaines d'emplois indirects. L'impact économique direct de cet investissement va se traduire par le fait que ''le déficit en farine de blé sur le marché national va être comblé. La SGMP pourra satisfaire 100% de la demande de gritz des brasseries de la place. Et en plus, cette usine va impulser le dévéloppement et la structuration de la filière élevage par la fourniture d'alimentation animale et de poussins d'un jour adaptés aux conditions et besoins locaux" indique la direction de la SGMP. La SGMP va donc jouer un d'accélérateur ou d'appui au développement de la production de la volaille au Congo.

Il ne reste plus qu'à cette usine d'attendre d'être inaugurée par le Président de la République.

PROJET D'ÉLECTRIFICATION TRANSFRONTALIÈRE GABON-GUINÉE EQUATORIALE

Un pas supplémentaire a été franchi à Brazzaville

Siège du Pool énergétique d'Afrique centrale (PEAC), un organisme spécialisé de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), Brazzaville a abrité, du 29 au 31 octobre 2019, une réunion technique et ministérielle relative au projet d'interconnexion des réseaux électriques et d'électrification entre le Gabon et la Guinée Equatoriale.

Cette rencontre a permis aux experts et décideurs concernés par le projet de traduire dans les faits, à travers l'examen, la validation et la signature du protocole d'accord y relatif, la volonté des deux pays concernés d'alimenter en électricité, à des coûts compétitifs, les populations vivant aux abords d'une même frontière, et particulièrement celles de la ville d'Oyem, au Gabon, à partir de la centrale hydroélectrique de Mongomo, située en Guinée Equatoriale.

Le protocole d'accord a été signé par Miguel Ekua Ondo, ministre équato-guinéen de l'Industrie et de l'énergie, et Christian Menvie M'Obame, ministre délégué auprès du ministre de l'Eau, de l'énergie, de la valorisation et de l'industrialisation des ressources minières. C'était en présence de Serge Blaise Zoniaba, ministre congolais de l'Energie et de l'hydraulique, Karl Rawert, premier conseiller, chef de coopération de l'Union européenne au Congo, et Jean Chrysostome Mekondongo, secrétaire permanent du PEAC.

«Ce réseau transfrontalier constitue une formidable opportunité d'exploiter la centrale de Djibloho sans risque de surproduction, en offrant la possibilité au Gabon, pays voisin et frère, d'avoir accès à de l'électricité de source propre, renouvelable et à coûts compétitifs, située de l'autre côté de la frontière, sans devoir utiliser ou construire d'installations coûteuses et polluantes. Par ailleurs, en plus de favoriser l'accès à l'électricité des populations, ce projet permettra à la Société d'électricité de Guinée Equatoriale et celle du Gabon d'élargir la structure de leur clientèle», a commenté Jean Chrysostome Mekondongo.

Pour sa part, Karl Rawert a souligné qu'en Afrique subsaharienne, seuls 44% de la population ont accès à l'électricité et plus de demi-milliard de personnes n'en disposent toujours pas. Le témoignage de l'importance accordée au secteur de l'énergie par l'Union européenne, ce sont les 3,7 milliards d'euros d'aide qui ont été alloués au secteur sur la période 2014-2020, dont 2,7 milliards pour l'Afrique subsaharienne.

«Face aux défis qui se posent, l'Union européenne soutient en particulier l'approche régionale promue par les pays africains, au travers des pools énergétiques régionaux dont les bénéfices sont reconnus. L'appui de l'Union européenne au PEAC, financé à hauteur de 3,5 millions d'euros, sur la période 2018-2022, vise l'accélération de la mise en place du marché régional d'électricité et s'inscrit dans les stratégies globales d'appui à l'intégration économique et commerciale en Afrique centrale.

Pendant la signature du protocole d'accord

Ce sont ainsi 155 millions d'euros qui sont dédiés par l'Union européenne à l'amélioration du fonctionnement et de l'interconnexion des réseaux d'infrastructures économiques régionales.

Dans la lignée des objectifs poursuivis par l'Union européenne, permettez-moi ainsi de saluer les efforts engagés par le PEAC, la République de Guinée Equatoriale et la République Gabonaise qui se voient aujourd'hui concrétisés par la signature d'un protocole d'accord. Cela constitue une nouvelle avancée significative dans la consolidation du marché régional d'électricité», a-t-il affirmé. Et Christian Menvie M'Obame de souligner que le projet d'interconnexion des réseaux électriques est la résultante à la fois de la rigueur des rapports d'amitié et de fraternité entretenus au plus haut sommet de nos Etats, de la qualité de la coopération multisectorielle entre le Gabon et la Guinée Equatoriale, et de la teneur des liens qui unissent les peuples du Gabon et de Guinée Equatoriale.

Photo de famille

Le ministre gabonais a rappelé qu'en ce qui concerne la coopération avec la République sœur de la Guinée Equatoriale, c'est en 2014 qu'une délégation tripartite Gabon, Guinée Equatoriale et PEEAC avait effectué une mission dans la zone du projet dans le but d'évaluer la faisabilité technique et économique des projets d'interconnexion et d'électrification transfrontalière: interconnexion entre Oyem, au Gabon, et Mongomo, en Guinée Equatoriale; électrification transfrontalière entre Mangomo et Assock Medzeng, au Gabon; électrification transfrontalière entre Ebibiyin, en Guinée Equatoriale, et Meyo Kye, au Gabon; électrification transfrontalière entre Medouneu, au Gabon, et Acumam, en Guinée Equatoriale.

Christian Menvie M'Obame a déclaré que la signature du protocole d'accord en matière d'échange d'énergie électrique entre la Gabon et la Guinée Equatoriale consacre les termes et principes généraux qui devront régir l'importation et l'exportation d'énergie entre les deux pays. C'est un pas supplémentaire que nous allons franchir dans la marche vers l'intégration sous-régionale.

Pour Miguel Ekua Ondo, le projet d'interconnexion des réseaux électriques et d'électrification transfrontalières entre la République de Guinée Equatoriale et la République du Gabon est un *«pilier essentiel de développement durable de la sous-région. L'impact multidimensionnel qu'il peut avoir est global et constitue une stratégie essentielle de réduction de la pauvreté, d'amélioration du bien-être humain, de la préservation de la santé, de l'autonomisation des femmes, de la protection de la planète, de l'amélioration du niveau de vie, de la stimulation et de la transformation culturelle, du renforcement de la capacité de résilience, de la réalisation d'une croissance économique soutenue de la coopération énergétique de l'intégration régionale».*

Serge Blaise Zoniaba a émis le vœu que la signature du protocole d'accord soit suivie, dans les meilleurs délais, de la réalisation effective des infrastructures de cette interconnexion et de l'électrification dans les zones frontalières communes au Gabon et à la Guinée Equatoriale.

A signaler qu'au terme de la réunion, le protocole d'accord du projet d'interconnexion des réseaux électriques et de l'électrification transfrontalière entre le Gabon et la Guinée Equatoriale et l'annexe relative aux missions et prérogatives du Comité de pilotage ont été validés. Les participants ont également formulé des recommandations à l'endroit des Etats, des sociétés d'électricité et du PEAC: s'engager à travailler en synergie pour la réalisation des projets d'interconnexions des réseaux électriques et d'électrification transfrontalière identifiés; finaliser la rédaction des termes de références du projet d'études et les valider au plus tard le 15 novembre 2019; engager le processus approprié de désignation des membres du Comité de pilotage dans le délai prescrit par le protocole d'accord.